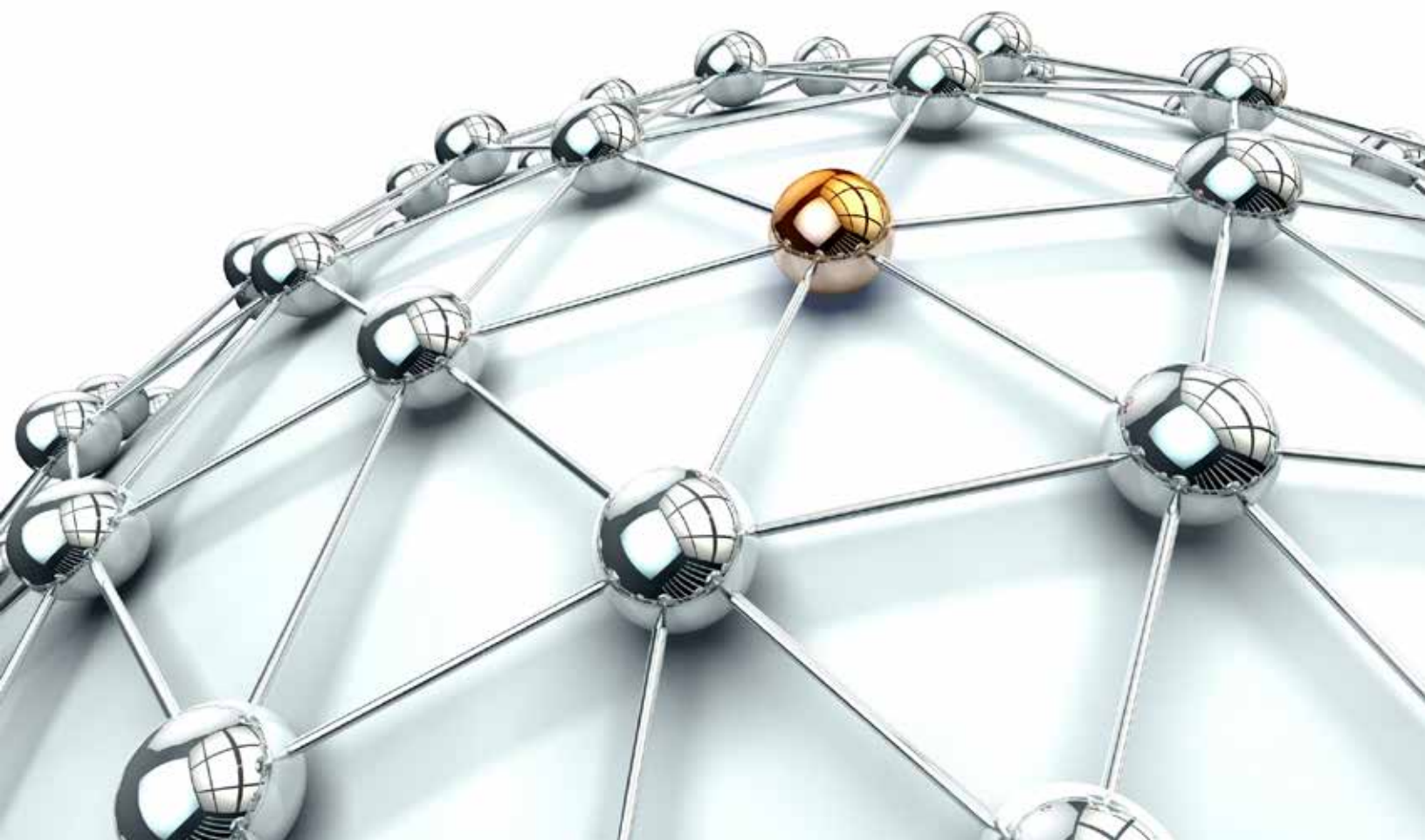


Nouveau regard sur la qualité de l'audit

2003-2013



RAPPORT ANNUEL 2013 DU CONSEIL CANADIEN SUR LA REDDITION DE COMPTES
RÉGLEMENTATION DE L'AUDIT DE CALIBRE MONDIAL



LA MISSION DU CCRC

Contribuer à la confiance du public à l'égard de l'intégrité de l'information financière des émetteurs assujettis au Canada, par une réglementation efficace et par la promotion d'audits indépendants de qualité.

LES QUATRE PRIORITÉS DU CCRC

Gestion des risques

Une meilleure coordination entre la gestion des risques et les inspections permet au CCRC de mieux concentrer ses ressources sur les émetteurs assujettis et les cabinets présentant le plus grand risque pour le public investisseur.

Inspections ciblées et efficaces

Le CCRC continue d'améliorer sa méthode d'inspection et de contribuer au perfectionnement de son personnel, de façon à mieux détecter les causes fondamentales des lacunes sur le plan de la qualité de l'audit, à obtenir une évaluation élargie des risques et à formuler des recommandations et des exigences efficaces.

Leadership éclairé

Le CCRC contribue à l'amélioration de la qualité de l'audit et à la protection des investisseurs en sensibilisant davantage les principales parties prenantes à tous les aspects de la qualité de l'audit et en s'engageant avec elles dans des échanges sur les questions qui s'y rattachent.

Engagement des parties prenantes

Le CCRC communique d'une façon plus stratégique avec les principales parties prenantes de façon à mieux influencer le changement, à favoriser une amélioration durable de la qualité de l'audit et à aider l'ensemble des parties prenantes, dont lui-même, à s'acquitter plus efficacement de leurs rôles.

TABLE DES MATIÈRES

2	RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
4	MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCRC
6	RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
10	COMITÉ DE DIRECTION DU CCRC
15	ACTIVITÉS D'INSPECTION
19	RAPPORT DE GESTION
24	BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU CCRC POUR 2014
26	DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION
27	RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS
28	ÉTATS FINANCIERS
34	À PROPOS DU CCRC

DIX ANS DE PROGRÈS

Dès sa fondation, en 2003, le Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC) a consacré ses efforts à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une méthode et d'un programme d'inspection. En 2009, délaissant sa méthode d'inspection axée sur le détail, l'organisme a entrepris de procéder à des analyses plus poussées des causes fondamentales des déficiences et de formuler des recommandations à valeur ajoutée à l'intention des cabinets d'audit. Le CCRC a aussi commencé à organiser des activités de leadership éclairé relatives à la qualité de l'audit et à y participer, tout en prenant part activement aux activités de réglementation de l'audit au Canada et sur la scène internationale. Pour la période 2013-2015, le CCRC compte aller de l'avant en tirant parti de ses réalisations, tout en rehaussant son efficacité en tant qu'organisme de réglementation proactif privilégiant des solutions durables à l'appui de l'amélioration de la qualité de l'audit.



Nouveau regard sur la qualité de l'audit

Au cours des deux dernières années, le CCRC a agi comme catalyseur dans le cadre des échanges et des efforts de collaboration portant sur les questions relatives à la qualité de l'audit. Avec d'autres parties prenantes, nous avons établi un point de vue canadien sur des questions relatives à la qualité de l'audit débattues dans le monde entier. Grâce à ces activités et aux renseignements recueillis au cours de nos inspections, nous arrivons à mieux cerner les inducteurs de la qualité de l'audit. Cela signifie que nous devons jeter sur la qualité de l'audit un regard différent de celui que nous avons eu dans le passé. Il s'agit d'élargir les discussions sur les inducteurs de la qualité de l'audit de façon à englober des facteurs tels que la culture et la structure organisationnelle des cabinets d'audit, de même que leur responsabilité à l'égard des résultats des inspections. Et c'est ainsi que nous devons collaborer avec toutes les parties prenantes engagées dans le processus d'audit afin de déterminer et d'instaurer des solutions novatrices et durables permettant de rehausser la qualité de l'audit.

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Lors de sa création, il y a dix ans, le Conseil canadien sur la reddition de comptes s'est donné pour mandat de contribuer à la confiance du public à l'égard de l'intégrité de l'information financière des émetteurs assujettis au Canada,

grâce à une réglementation efficace et à la promotion d'audits indépendants de qualité.

Tout au long de ses dix années d'existence, porté par sa culture d'amélioration continue, le CCRC s'est acquitté de ce mandat par l'entremise de son programme d'inspection national et d'autres initiatives axées sur l'amélioration de la qualité de l'audit. Je me réjouis que le conseil d'administration soit très actif sur le plan de la surveillance et qu'il partage ses idées et apporte son soutien, en s'appuyant sur l'expérience et les compétences très diversifiées de ses membres.

Mise en œuvre de notre stratégie

Cette année, le conseil d'administration a réitéré les orientations stratégiques énoncées dans le plan stratégique 2013-2015 du CCRC, qui prévoient notamment un accent accru sur l'engagement des parties prenantes, et plus particulièrement sur l'amélioration des communications avec les comités d'audit. La supervision de la mise en œuvre de la

Les résultats des inspections que le CCRC a menées en 2013 signalent une fois de plus une amélioration par rapport à l'année précédente.

Nous avons élaboré, mis en œuvre et perfectionné notre programme d'inspection national, avons collaboré avec les cabinets d'audit, nos homologues provinciaux et d'autres parties prenantes afin d'améliorer la qualité de l'audit, et avons contribué aux échanges et aux débats nationaux et internationaux sur les questions relatives à la qualité de l'audit.

stratégie élargie du CCRC, qui complète nos activités d'inspection traditionnelles, a figuré parmi ses grandes priorités. Une plus grande transparence dans la communication aux comités d'audit des résultats des inspections menées par le CCRC est un élément clé de cette approche. Le conseil d'administration est d'avis que cette stratégie, exécutée de façon à ne pas compromettre notre modèle réglementaire, peut aider d'autres intervenants du processus d'audit à mieux s'acquitter de leurs rôles et, au bout du compte, contribuer à l'amélioration durable de la qualité de l'audit. De l'information supplémentaire sur les activités relatives à l'engagement des parties prenantes pour 2013 et d'autres détails sur la mise en œuvre de notre plan stratégique sont présentés dans le Rapport du directeur général.

Le conseil d'administration a également supervisé les améliorations apportées au cours de l'année au programme d'évaluation des risques et d'inspection du CCRC. Les résultats des inspections que le CCRC

a menées en 2013 signalent une fois de plus une progression par rapport à l'année précédente.

Le conseil d'administration a supervisé la stratégie améliorée de gestion des talents du CCRC, qui vise à faire en sorte que nous ayons les capacités nécessaires à la mise en œuvre de nos nouvelles orientations stratégiques, et il œuvre continuellement à l'amélioration de nos programmes d'évaluation des risques et d'inspection de base.

Établissement d'un consensus au Canada

Les membres du conseil d'administration ont participé aux symposiums sur la qualité de l'audit organisés par le CCRC. L'initiative Amélioration de la qualité de l'audit, qui a découlé de ces symposiums, a été le fruit d'une collaboration entre le CCRC et les Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada, auparavant l'Institut Canadien des Comptables Agréés). Des représentants du secteur de l'audit, de conseils d'administration et d'organismes de réglementation, ainsi que des investisseurs et des préparateurs d'états financiers y ont participé.

Je suis très heureux de cette collaboration à l'échelle nationale, qui devrait servir de modèle pour les travaux futurs sur les questions relatives à la qualité de l'audit, et d'où ont émergé des solutions spécialement conçues pour le Canada. Je remercie tous ceux et celles qui ont contribué à ces initiatives en y investissant de leur temps, en partageant leurs idées, et en nous faisant bénéficier de leur leadership et de leur jugement. Au CCRC, nous nous employons à travailler avec les cabinets d'audit et d'autres parties prenantes pour nous assurer que les changements issus de ces initiatives sont positifs et qu'ils favorisent l'amélioration de la qualité de l'audit.

Conclusion

Le CCRC a fait d'énormes progrès au cours de la dernière décennie. Nous avons élaboré, mis en œuvre et perfectionné notre programme d'inspection



Nouveau regard

Le CCRC continue d'évoluer et de se transformer, et il est toujours à la recherche de façons de devenir un organisme de réglementation encore plus efficace.

national, avons collaboré avec les cabinets d'audit, nos homologues provinciaux et d'autres parties prenantes afin d'améliorer la qualité de l'audit, et avons contribué aux échanges et aux débats nationaux et internationaux sur les questions relatives à la qualité de l'audit. Le CCRC continue d'évoluer et de se transformer, et il est toujours à la recherche de façons de devenir un organisme de réglementation encore plus efficace. Son conseil d'administration applique des normes de gouvernance fondées sur les meilleures pratiques. Nous nous évaluons régulièrement par rapport à ces normes et restons à l'affût des aspects que nous pouvons continuellement améliorer.

Je tiens à remercier mes collègues du conseil d'administration pour leur contribution et leur soutien au cours de la dernière année. Je tiens également à remercier, au nom du conseil d'administration, notre directeur général, M. Brian Hunt, ainsi que l'équipe de direction et les membres du personnel du CCRC pour leurs réalisations en 2013.

Nick Le Pan

PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCRC



Nick Le Pan

*PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION*

*ANCIEN SURINTENDANT DES
INSTITUTIONS FINANCIÈRES,
BUREAU DU SURINTENDANT DES
INSTITUTIONS FINANCIÈRES,
OTTAWA (ONTARIO)*



Ian Bourne

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, BALLARD POWER INC. ET GROUPE SNC-LAVALIN; CHEF DE LA DIRECTION PAR INTÉRIM EN 2012, SNC-LAVALIN; ADMINISTRATEUR, RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA, CORPORATION WAJAX ET CANADIAN OIL SANDS LIMITED; CHEF DE LA DIRECTION DES FINANCES À LA RETRAITE, TRANSALTA CORPORATION, CALGARY (ALBERTA)



Ken Crump

ANCIEN PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, COAST WHOLESALE APPLIANCES INCOME FUND; ANCIEN VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET PRÉSIDENT DU COMITÉ DES FINANCES ET DE L'AUDIT, BOARD OF COMMUNITY LIVING BRITISH COLUMBIA, CHEF DE LA DIRECTION DES FINANCES À LA RETRAITE, BC TELECOM, VANCOUVER (COLOMBIE-BRITANNIQUE)



Gary Porter

ANCIEN ADMINISTRATEUR ET PRÉSIDENT DU COMITÉ D'INVESTISSEMENT, CAISSE DE RETRAITE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO; ANCIEN VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, CGA CANADA; COFONDATEUR À LA RETRAITE DE PORTER HÉTU INTERNATIONAL, SIDNEY (COLOMBIE-BRITANNIQUE)



Jocelyn Proteau

PRÉSIDENT DU CONSEIL DES FIDUCIAIRES DU FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER BTB; PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, QUINCAILLERIE RICHELIEU INC.; ADMINISTRATEUR, CO2 SOLUTIONS INC., FAMILIPRIX INC., HEC MONTRÉAL; ANCIEN PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, STANDARD LIFE DU CANADA, MONTRÉAL (QUÉBEC)



Alain Rhéaume

FONDATEUR ET ASSOCIÉ DIRECTEUR, TRIO CAPITAL INC.; ANCIEN SOUS-MINISTRE DES FINANCES, QUÉBEC; ANCIEN PRÉSIDENT ET DIRECTEUR DE L'EXPLOITATION, MICROCELL TÉLÉCOMMUNICATIONS INC., LAC DELAGE (QUÉBEC)



Guy Fréchette

ADMINISTRATEUR DE SOCIÉTÉS;
ANCIEN VICE-PRÉSIDENT DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION ET
MEMBRE DU COMITÉ DE DIRECTION,
ERNST & YOUNG S.R.L./S.E.N.C.R.L.
ET ANCIEN ASSOCIÉ DIRECTEUR
POUR LA PROVINCE DE QUÉBEC,
MONTRÉAL (QUÉBEC)



Bruce C. Jenkins

ANCIEN DIRECTEUR GÉNÉRAL
ADJOINT, DELOITTE & TOUCHE
(CANADA); ANCIEN MEMBRE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION, CPA
CANADA; ANCIEN PRÉSIDENT DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION, CPA
ONTARIO, TORONTO (ONTARIO)



Sheryl Kennedy

PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE,
PROMONTORY FINANCIAL GROUP
CANADA; ANCIENNE SOUS-
GOUVERNEURE DE LA BANQUE DU
CANADA, TORONTO (ONTARIO)



Peter W. Roberts

ANCIEN VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL
SUR LA SURVEILLANCE DES RISQUES
ET LA GOUVERNANCE, CPA CANADA;
ANCIEN CHEF DES FINANCES, SIERRA
WIRELESS, INC.; ANCIEN PRÉSIDENT,
CPA BC, NORTH VANCOUVER
(COLOMBIE-BRITANNIQUE)



Benita M. Warmbold

VICE-PRÉSIDENTE PRINCIPALE ET DIRECTRICE
FINANCIÈRE, OFFICE D'INVESTISSEMENT
DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA;
MEMBRE DU COMITÉ D'AUDIT ET DE GESTION
DES RISQUES, UNIVERSITÉ QUEEN'S;
ADMINISTRATRICE, CORPORATION DE
DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS
DU CANADA, TORONTO FINANCIAL SERVICES
ALLIANCE; MEMBRE DU CONSEIL CONSULTATIF
DE LA QUEEN'S SCHOOL OF BUSINESS,
TORONTO (ONTARIO)

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



2013 a marqué le dixième anniversaire du CCRC et ce jalon nous a donné l'occasion de réfléchir à nos accomplissements de la dernière décennie, ainsi que de reconfirmer nos objectifs pour l'avenir.

Bien que le CCRC soit un organisme relativement jeune, il a déjà franchi deux grandes périodes de transition dans le cadre de son développement continu en tant qu'organisme de réglementation de l'audit efficace. À nos débuts, nous nous sommes concentrés sur notre principale activité, avec l'élaboration et la mise en œuvre d'une méthode et d'un programme d'inspection. En 2009, le CCRC est passé au deuxième stade de son évolution, en vue de réaliser sa vision d'être considéré, au pays comme à l'étranger, comme un organisme de réglementation de l'audit de calibre mondial. Dans cette optique, nous avons investi dans la gestion des ressources humaines, l'élaboration d'une méthode d'inspection élargie, l'amélioration de la gestion des risques, des technologies et des systèmes, les relations avec les parties prenantes, de même que dans un programme d'affaires réglementaires proactif. Ces investissements nous ont aidés à passer d'une méthode d'inspection axée sur le détail à une méthode favorisant l'analyse plus poussée des causes fondamentales des déficiences et la formulation de recommandations à valeur ajoutée à l'intention des cabinets d'audit que nous inspectons. Nous avons aussi commencé à organiser des activités de leadership éclairé relatives à la qualité de l'audit et à y participer, et nous prenons part activement aux échanges entre les chefs de file de la réglementation de l'audit qui se déroulent au Canada et sur la scène internationale.

Notre plus récente période de transition a commencé en 2013, avec la mise en œuvre de la première étape de notre plan stratégique 2013-2015. Nous cherchons à tirer parti de nos réalisations, tout en améliorant davantage notre efficacité en tant qu'organisme de réglementation proactif orienté vers des solutions durables favorisant l'amélioration de la qualité de l'audit.



Nouveau regard

Vers une mentalité et une culture d'organisme de réglementation efficace

Grâce à une gestion des risques améliorée, une meilleure méthode d'inspection, de nouvelles initiatives de leadership éclairé et par l'entremise d'un engagement accru des parties prenantes, nous délaissions peu à peu notre rôle d'inspecteur traditionnel pour devenir un organisme de réglementation de l'audit de calibre mondial.

Notre plan stratégique 2013-2015, qui est accessible sur notre site Web (www.cpab-ccrc.ca), s'articule autour de quatre domaines prioritaires : gestion des risques, inspections ciblées et efficaces, leadership éclairé et engagement des parties prenantes. J'analyserai nos progrès dans ces quatre domaines plus loin dans le présent rapport.

Résultats des inspections menées en 2013

Les résultats des inspections que le CCRC a menées en 2013 ont progressé par rapport à ceux de l'année précédente. Sur le plan de la qualité de l'audit, la tendance est positive, et les cabinets d'audit du Canada relèvent avec sérieux le défi d'améliorer la qualité de l'audit. Cette situation est rassurante, mais il y a encore du chemin à faire, et le CCRC a un rôle de premier plan à jouer en vue de l'atteinte de l'objectif de rehausser la qualité de l'audit.

Les cabinets s'appuient généralement sur des méthodes d'audit adéquates et ils sont déterminés à améliorer la qualité de l'audit. La majorité des audits sont bien exécutés. Toutefois, bien que les résultats des inspections que le CCRC a réalisées en 2013 aient mené à quatre retraitements d'états financiers (2 % des dossiers inspectés), le risque de retraitement reste encore trop élevé dans certains cabinets.

Parmi les cabinets que le CCRC inspecte chaque année¹, les Quatre Grands² cabinets ont tous accompli d'importants progrès depuis l'appel à l'action que nous avons lancé en 2011 et, collectivement, leurs résultats à l'issue de chacune de nos inspections des deux dernières années se sont améliorés de plus de 30 %. Bien que les autres cabinets faisant l'objet d'une inspection annuelle³ se soient engagés plus tard dans le processus d'amélioration, ils en tirent également profit, leurs résultats ayant progressé de 18 % environ en 2013 par rapport à l'année précédente. Dans la majorité des cas où, afin de remédier aux déficiences relevées par le CCRC, les cabinets d'audit ont réalisé des travaux d'audit supplémentaires, les états financiers n'ont pas été retraités. S'agissant toutefois du résultat des contrôles et processus en place dans les sociétés auditées, il ne faudrait pas pour autant conclure à l'absence de tout risque de retraitement.

Bien que tous les cabinets soient capables d'exécuter des audits de qualité, et qu'ils le fassent régulièrement, la cohérence de cette exécution demeure un défi à relever pour eux, à divers degrés. Le manque de cohérence dans l'exécution des audits est à l'origine de la majorité des déficiences qu'ont détectées nos inspecteurs.

Par le passé, le CCRC a contraint un bon nombre de cabinets à élaborer et à mettre en œuvre un plan d'action axé sur le règlement des problèmes liés à la qualité de l'audit. Ces plans d'action se sont avérés efficaces, permettant l'obtention d'une grande partie des améliorations observées en 2013 et en 2012.

Des mesures telles que l'envoi par la direction des cabinets de communications sur la qualité et l'expression de son soutien en la matière, l'imposition de restrictions aux associés des équipes d'audit pouvant être affectés aux émetteurs assujettis, le redéploiement dans les bureaux des cabinets de ressources techniques nationales, la réorientation des pratiques de dotation en personnel, la modification des critères d'évaluation du rendement liés à la qualité de l'audit et la modification des pratiques d'audit en vue de l'intégration des initiatives axées sur la qualité se sont avérées les plus efficaces.

Désormais, ces cabinets continuent de travailler à l'amélioration de leur plan d'action, qu'ils ont d'ailleurs

intégré à leur cycle annuel d'amélioration continue. En 2013, le CCRC a étendu à l'ensemble des cabinets qu'il inspecte chaque année cette obligation de produire un plan d'action.

Bien que tous les cabinets aient fait des progrès à l'égard de l'amélioration de la qualité de l'audit, il reste un défi à plus long terme à relever pour assurer la durabilité des changements apportés. Plus les changements seront enracinés dans la culture du cabinet – et plus il y aura de temps écoulé depuis leur mise en œuvre – plus ils seront durables à long terme.

La modification des responsabilités au sein des équipes/bureaux d'audit, l'imposition de restrictions quant aux auditeurs pouvant être habilités à auditer des sociétés ouvertes, l'affectation de ressources supplémentaires dans les bureaux des cabinets et une meilleure reconnaissance de la qualité de l'audit dans les évaluations du rendement sont de bons exemples des mesures concrètes applicables.

Bien que les résultats obtenus à ce jour soient positifs, nous n'avons pas assez de recul pour pouvoir conclure qu'il s'agit de changements permanents. Le CCRC continuera de surveiller l'évolution de la situation au cours de son cycle d'inspection de 2014, mais il reste optimiste quant à la mise en œuvre de véritables changements durables.

2013 à 2015	
DE	À
Mentalité axée sur la conformité	► Mentalité d'organisme de réglementation
Évaluation rigoureuse et tactique des risques	► Évaluation exhaustive et atténuation des risques
Inspections axées sur le détail	► Analyse approfondie des causes fondamentales / recommandations et exigences à valeur ajoutée
Communications régulières avec les parties prenantes	► Engagement ferme et proactif des parties prenantes
Adaptation à l'évolution de la réglementation internationale	► Contribution au façonnement du cadre réglementaire mondial
Communication standard des résultats d'inspection	► Communications opportunes et ciblées aux parties prenantes
Communications confidentielles	► Transparence judiciaire

Première année d'application de notre plan triennal

Le CCRC estime que, outre ses inspections, c'est en nouant le dialogue avec les principales parties prenantes au pays et à l'étranger qu'il pourra le mieux insuffler les changements nécessaires à l'amélioration ultime de la qualité de l'audit et accélérer leur mise en œuvre. Au cours des deux dernières années, le CCRC a agi comme catalyseur dans le cadre des échanges et des efforts de collaboration portant sur les questions relatives à la qualité de l'audit. Avec d'autres parties prenantes, nous avons établi un point de vue canadien sur des questions relatives à la qualité de l'audit débattues dans le monde entier. Grâce à ces activités et aux renseignements recueillis au cours de nos inspections, nous arrivons à mieux cerner les inducteurs de la qualité de l'audit. Cela signifie que nous devons jeter sur la qualité de l'audit un regard différent de celui que nous avons eu dans le passé. Il s'agit d'élargir les discussions sur les inducteurs de la qualité de l'audit de façon à englober des facteurs tels que la culture et la structure organisationnelles des cabinets d'audit, de même que leur responsabilité à l'égard des résultats des inspections. Et c'est ainsi que nous devons collaborer avec toutes les parties prenantes engagées dans le processus d'audit afin de déterminer et d'instaurer des solutions novatrices et durables permettant de rehausser la qualité de l'audit.

Comme il est indiqué dans son plan stratégique 2013-2015, le CCRC a adopté une approche intégrée à volets multiples qui vise à lui permettre de s'acquitter de son mandat en tant qu'organisme de réglementation de l'audit efficace.

Notre organisme s'appuie sur sa **mentalité rigoureuse en matière de gestion des risques** pour améliorer ses activités d'inspection, qui sont au cœur de son action. **Des inspections ciblées et efficaces** offrent l'occasion

d'analyser les causes fondamentales des déficiences de l'audit et de formuler à l'intention des cabinets des recommandations concrètes en vue de l'amélioration de la qualité de l'audit. En outre, les constatations découlant de nos inspections éclairent et alimentent les échanges, tout en permettant de cerner les inducteurs de la qualité de l'audit. Dans le cadre de ses activités de **leadership éclairé**, notamment par ses travaux de recherche ainsi que par la publication d'énoncés de position et de commentaires sur les normes d'audit internationales, le CCRC joue un rôle de premier plan dans les échanges et les débats sur la qualité de l'audit. Par ailleurs, pour atteindre les objectifs visés par nos activités d'inspection, de gestion des risques et de leadership éclairé, nous sommes nécessairement amenés à nous **engager de façon proactive auprès d'une grande diversité de parties prenantes**. Nous voulons sensibiliser davantage celles-ci aux nouveaux risques et enjeux liés à la qualité de l'audit et, en collaboration avec les cabinets d'audit, les comités d'audit, les émetteurs assujettis, les investisseurs et les organismes de réglementation, œuvrer à l'élaboration d'améliorations efficaces et durables.

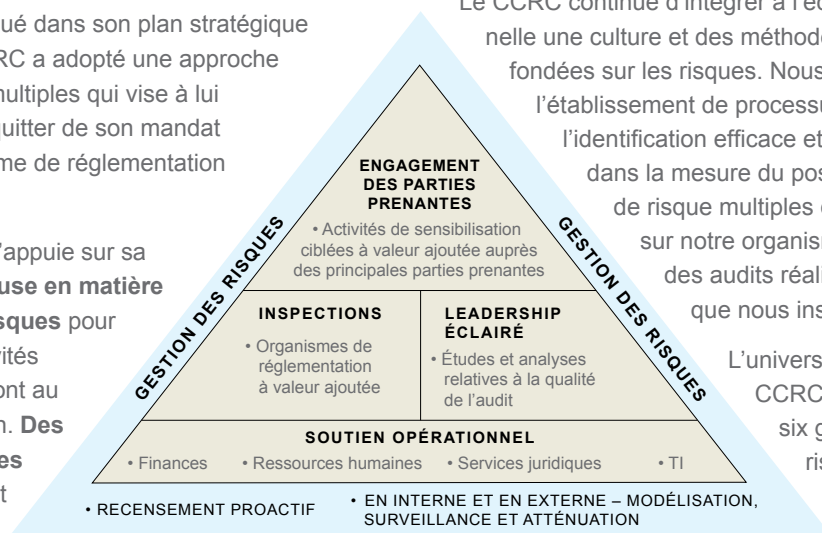
Le diagramme ci-dessous illustre comment ces activités stratégiques clés sont intégrées.

Nos quatre priorités stratégiques

Gestion des risques

Le CCRC continue d'intégrer à l'échelle organisationnelle une culture et des méthodes d'évaluation fondées sur les risques. Nous poursuivons l'établissement de processus axés sur l'identification efficace et sur l'atténuation, dans la mesure du possible, des facteurs de risque multiples qui ont une incidence sur notre organisme et sur la qualité des audits réalisés par les cabinets que nous inspectons.

L'univers des risques du CCRC se compose de six grandes catégories : risques d'atteinte à la réputation; risques sur le



plan de la qualité / de l'exploitation; risques liés aux ressources humaines; risques de TI; risques juridiques et réglementaires; et risques financiers et autres. En 2013, nous avons procédé à la revue et à la mise à jour de notre plan de gestion de crises et de notre plan de maintien des activités. Deux fois par année, notre comité d'audit procède à un examen des risques, et la direction a mis en œuvre un processus trimestriel axé sur la revue des risques et l'adaptation de nos activités en fonction de ceux-ci.

Nous continuons de travailler au perfectionnement et à l'intégration des divers processus d'identification des facteurs de risque liés à la qualité de l'audit, notamment l'analyse de l'environnement, les analyses portant sur la population d'émetteurs assujettis, les inspections axées sur les causes fondamentales et l'engagement des principales parties prenantes. Une meilleure intégration de la gestion des risques et des secteurs visés par l'inspection nous a aidés à orienter nos ressources vers les émetteurs assujettis et les cabinets qui constituent le plus grand risque pour le public investisseur.

Les investissements dans le perfectionnement professionnel ont aussi contribué à intégrer à notre culture organisationnelle l'esprit critique et la rigueur intellectuelle nécessaires à l'évaluation et à la gestion efficaces des risques.

Des inspections ciblées et efficaces

Dans notre rapport public de 2012, nous avons relevé divers facteurs sous-jacents susceptibles d'influer sur la qualité de l'audit, dont une exécution incohérente de l'audit, une application déficiente de l'esprit critique, et des mesures de supervision et de revue inadéquates. Nous avons également exprimé nos craintes quant à la possibilité que les intérêts commerciaux des cabinets d'audit interfèrent avec les considérations relatives à la qualité de l'audit.

En nous appuyant sur ces constatations, nous avons amélioré notre méthode d'inspection pour 2013 afin de mieux cerner les causes fondamentales des lacunes en matière de qualité. Comme il est indiqué précédemment, nous avons aussi apporté des améliorations à nos activités d'évaluation des risques et



Nouveau regard

Actions auprès des comités d'audit

Les comités d'audit jouent un rôle primordial dans l'amélioration de la qualité de l'audit. Grâce à nos bulletins, nos articles, nos présentations, notre nouveau site Web et au Protocole de communication des constatations de l'inspection du CCRC par les cabinets d'audit aux comités d'audit, nous avons grandement accru la portée de nos actions auprès des comités d'audit.

perfectionné nos critères d'évaluation des risques dans la sélection des cabinets et des dossiers.

En réponse aux résultats décevants des inspections de 2011, le CCRC a imposé aux Quatre Grands cabinets la mise en œuvre d'un plan d'action axé sur l'amélioration de la qualité de l'audit. Globalement, ces plans d'action ont favorisé l'obtention de meilleurs résultats dans le cadre de nos inspections de 2012 et de 2013. Tous les autres cabinets faisant l'objet d'une inspection annuelle se sont aussi dotés d'un plan d'action. Les cabinets ont évalué le succès de leurs plans d'action, qu'ils ont rajustés au besoin. Chaque mois, ceux-ci sont soumis à la surveillance du CCRC.

Notre transition du rôle d'inspecteur plus traditionnel à celui d'organisme de réglementation de calibre mondial analysant les causes fondamentales et formulant des recommandations concrètes à l'intention des cabinets se poursuivra en 2014. Le perfectionnement professionnel continu de notre personnel est la clé de cette évolution.

Leadership éclairé

Les symposiums sur la qualité de l'audit que le CCRC a tenus en 2011 et en 2012 ont mené à l'initiative

Amélioration de la qualité de l'audit, qui est le fruit de sa collaboration avec les Comptables professionnels agréés du Canada. L'initiative Amélioration de l'audit a publié son rapport final en mai 2013.

L'initiative Amélioration de la qualité de l'audit a grandement contribué à l'établissement d'un consensus canadien sur les questions touchant la qualité de l'audit et sur les propositions internationales s'y rapportant. Elle a aussi suscité beaucoup d'intérêt parmi les parties prenantes, comme l'a démontré un webinaire qui a été organisé conjointement par le CCRC et l'Institut des administrateurs de sociétés (IAS) et qui a attiré 450 participants. Nous avons diffusé le rapport de l'initiative Amélioration de la qualité de l'audit auprès des organismes internationaux travaillant aux initiatives relatives à la qualité de l'audit, notamment auprès des membres de l'IFIAR (International Forum for Independent Audit Regulators) et de la Commission européenne.

Ce rapport préconise l'adoption par les comités d'audit et par les cabinets d'audit de mesures particulières axées sur l'amélioration de la qualité de l'audit. Une évaluation complète des cabinets d'audit externes au moins tous les cinq ans, leur évaluation annuelle et une plus grande transparence face aux comités d'audit à l'égard des constatations découlant des inspections du

CCRC font partie de ces mesures. Le CCRC et CPA Canada ont travaillé sur trois projets qui font écho aux recommandations issues de l'initiative Amélioration de la qualité de l'audit. Nous bénéficions également de l'assistance de l'IAS, dont la participation est essentielle au succès de ces trois projets.

Évaluation annuelle des cabinets d'audit externes

Conjointement avec un groupe de comités d'audit d'expérience sélectionnés par l'entremise de l'IAS, CPA Canada a élaboré des indications sur l'évaluation annuelle des cabinets d'audit, en s'appuyant sur les indications initiales énoncées dans le rapport final de l'initiative Amélioration de la qualité de l'audit. Le CCRC a contribué à l'élaboration de ce projet.

Évaluation complète des cabinets d'audit externes

CPA Canada a aussi élaboré de nouvelles indications et de nouveaux outils qui visent à aider les comités d'audit dans la réalisation d'une évaluation complète périodique des cabinets d'audit. Il s'agit notamment d'indications sur la préparation et le contenu du rapport public du comité d'audit sur l'évaluation. Le CCRC a également apporté son concours à CPA Canada relativement à ce projet.

COMITÉ DE DIRECTION DU CCRC



Brian A. Hunt
FCPA, FCA, IAS.A
DIRECTEUR GÉNÉRAL



Kenneth J.A. Vallilée
FCPA, FCA
PREMIER VICE-PRÉSIDENT



Glenn Fagan
FCPA, FCA
VICE-PRÉSIDENT



Kam Grewal
CPA, CA, CPA (COLORADO)
VICE-PRÉSIDENT

Transparence accrue des constatations découlant des inspections du CCRC

En réponse aux demandes des comités d'audit qui souhaitaient obtenir davantage d'information sur les constatations de ses inspections, le CCRC a décidé de faire équipe avec les cabinets d'audit et les membres des comités d'audit en vue de l'élaboration d'un protocole qui vise à accroître l'information relative aux inspections devant être mise à la disposition de ces derniers. Après la tenue de consultations exhaustives tout au long de 2013, le Protocole de communication des constatations de l'inspection du CCRC par les cabinets d'audit aux comités d'audit (le protocole) a été finalisé et publié en février 2014.

Le nouveau protocole vise à permettre aux comités d'audit d'exercer une meilleure surveillance de l'auditeur, à mieux faire connaître les questions ayant une incidence sur la qualité de l'audit et la valeur offerte sur les marchés financiers, à promouvoir l'amélioration continue et à rehausser globalement la qualité de l'audit.

Le protocole comporte deux volets clés :

1. Les cabinets d'audit devront communiquer aux comités d'audit les constatations découlant de l'inspection des dossiers des émetteurs assujettis concernés. Ainsi, le cabinet d'audit devra transmettre au comité d'audit les constatations importantes découlant de l'inspection, ainsi que la réponse apportée et la conclusion figurant dans le Rapport sur les constatations liées à la mission (RCM) du CCRC, et fournir au CCRC un exemplaire de l'information communiquée.
2. Les cabinets d'audit devront remettre aux comités d'audit le rapport public annuel du CCRC; ce sera l'occasion pour les cabinets d'audit, les comités d'audit et la direction de discuter des mesures que prennent les cabinets d'audit et les équipes de mission en réponse aux problèmes liés à la qualité de l'audit soulevés dans le rapport.

Le rehaussement de la qualité de l'audit grâce à l'amélioration des échanges entre l'auditeur, le comité d'audit et la direction constitue le principal avantage découlant de la communication des informations particulières liées aux inspections. C'est ainsi que le

comité d'audit sera à même de surveiller de façon plus efficace le travail de l'auditeur et de favoriser une culture d'amélioration continue. C'est de l'initiative Amélioration de la qualité de l'audit, inspirée des symposiums du CCRC sur la qualité de l'audit, qu'a émergé un modèle de discussion et de collaboration sur les questions relatives à la qualité de l'audit. Tandis que divers organismes de partout au pays auraient pu exprimer leurs points de vue individuels dans une panoplie d'énoncés de position, l'initiative Amélioration de la qualité de l'audit a permis aux parties prenantes clés d'unir leurs efforts en vue d'établir une perspective nationale, de définir les priorités pour le Canada et de favoriser le changement. Le CCRC considère qu'il s'agit d'un modèle très utile qui devrait servir au traitement des nouveaux enjeux.

Le CCRC continue de recenser les problèmes relatifs à la qualité de l'audit en vue de la publication d'énoncés de position et de la promotion des échanges. Voici, outre les projets décrits précédemment qui ont suivi l'initiative Amélioration de la qualité de l'audit, les questions que nous ciblons actuellement :

- la cohérence dans l'exécution de l'audit;
- la pratique de l'audit en pays étranger;
- la recherche d'un équilibre entre professionnalisme et mercantilisme.

En outre, le CCRC continuera de commenter les normes d'audit, de cerner les aspects à améliorer, d'influer sur l'élaboration de normes d'audit à l'échelle internationale et de veiller à ce que le point de vue du Canada soit pris en compte.

Au CCRC, nous travaillons à l'instauration d'une culture de la consultation, interne et externe, et continuerons de rechercher des occasions de collaborer avec les parties prenantes dans le cadre d'initiatives axées sur la qualité de l'audit, et ce, à l'échelle tant nationale qu'internationale. Le CCRC prévoit organiser son troisième symposium sur la qualité de l'audit à l'automne 2014.

Bien que nous ayons fait des progrès cette année à l'égard de l'atteinte de nos objectifs de leadership éclairé, il s'agit pour nous d'une priorité pour 2014.

Engagement des parties prenantes

Intensifier nos efforts ciblés de sensibilisation de nos principales parties prenantes, soit les cabinets d'audit, les comités d'audit, les émetteurs assujettis, les investisseurs et les organismes de réglementation, a été une importante priorité en 2013. Nous avons élaboré pour la période 2013-2014 un plan de travail exhaustif axé sur les communications stratégiques et l'engagement des parties prenantes, et nous sommes en voie de mettre en œuvre les diverses activités qui s'y rattachent.

Le rapport public du CCRC est une importante publication annuelle. Celui qui porte sur les inspections menées en 2012, qui a été publié le 4 avril 2013, a été envoyé par courriel à 2 500 parties prenantes et médias du secteur financier triés sur le volet. À la mi-avril, nous avons publié dans le bulletin électronique de l'IAS intitulé *Eyes on Governance*, qui est diffusé auprès des quelque 7 000 membres de l'IAS, de l'information sur les constatations présentées dans ce rapport, à laquelle nous avons joint un lien vers le premier numéro de notre bulletin *Pleins feux sur les comités d'audit*. En mai dernier, nous avons diffusé le deuxième numéro de ce bulletin. En outre, des forums publics sur les résultats de nos inspections de 2012 ont eu lieu à Montréal, Calgary et Vancouver, et nous avons aussi effectué des présentations devant le Conseil consultatif des utilisateurs de CPA Canada de même qu'au colloque de CPA Canada sur l'information financière et la comptabilité.

En 2013, nous nous sommes concentrés particulièrement sur nos actions auprès des comités d'audit. En dehors de nos bulletins axés sur les comités d'audit et de notre travail d'élaboration du protocole de communication transparente des constatations des inspections du CCRC aux comités d'audit, nous avons participé, aux côtés de membres de comités d'audit, à diverses réunions organisées par des cabinets d'audit. Nous avons aussi effectué des présentations axées sur les comités d'audit devant le Collège des administrateurs de sociétés, au colloque de CPA Canada à l'intention des comités d'audit et devant le New Zealand Financial Markets Authority.

Par ailleurs, le CCRC est l'auteur de l'article intitulé «Why a high-quality audit is every board member's business», qui est paru à la une du numéro de septembre dernier du *Director Journal* de l'IAS.

À l'hiver 2013, nous avons mis à jour et relancer notre site Web, dont la conception et la structure ont été remaniées de façon à ce que les visiteurs puissent y repérer plus facilement le contenu qui les intéresse en particulier. Notre nouveau site Web, dont le contenu est organisé par type de partie prenante et par sujet, intègre du matériel créé par le CCRC ainsi que de l'information que notre organisme a recueillie auprès de diverses sources, ce qui en fait le site de référence au Canada pour ce qui est de l'actualité concernant la surveillance des auditeurs et la qualité de l'audit. Ce site Web, qui s'appuie sur les médias sociaux et sur d'autres outils, est aussi un catalyseur du dialogue entre les principales parties prenantes ainsi que de leur engagement à l'égard de questions liées à la qualité de l'audit au Canada et à l'échelle mondiale.

Notre deuxième étude auprès des parties prenantes du CCRC a été menée au printemps et à l'été 2013. Réalisée par un tiers indépendant, cette étude permettait d'évaluer leurs connaissances à l'égard du CCRC et leur perception de la performance de l'organisme. Elle reposait sur des entrevues individuelles avec des chefs de direction, des associés directeurs et des responsables de l'audit des Quatre Grands cabinets d'audit et des dix autres cabinets d'audit que nous inspectons chaque année. Elle reposait aussi sur un sondage en ligne réalisé auprès d'associés de mission et d'associés directeurs de cabinets que nous inspectons moins d'une fois par année.

Selon les résultats de cette étude, les chefs de direction, les associés directeurs et les responsables de l'audit reconnaissent généralement que le CCRC contribue positivement à la qualité de l'audit au Canada. Ces répondants affirment que nos inspections incitent les cabinets à se concentrer davantage sur la qualité de l'audit, bon nombre d'entre eux reconnaissant avoir procédé à un examen approfondi de leurs pratiques et protocoles internes pour donner suite à notre travail. Cela étant dit, des membres de ce groupe ont exprimé des inquiétudes quant à la complexité grandissante de l'information financière, aux ressources nécessaires

pour se conformer aux exigences du CCRC et à la nature poussée de nos inspections.

Globalement, bien que les répondants conviennent avant tout que la qualité des audits s'est améliorée depuis notre apparition, ils se montrent préoccupés par le fait que le public persiste dans sa méconnaissance du CCRC et des améliorations ayant été accomplies sur le plan de la qualité de l'audit.

Prenant très au sérieux les résultats de cette étude, nous avons rencontré les représentants des cabinets pour recueillir leurs commentaires. Nous poursuivons nos efforts pour mieux faire connaître le CCRC et les questions relatives à la qualité de l'audit ainsi que pour communiquer aux cabinets d'audit des recommandations et des exigences à valeur ajoutée.

Capacités organisationnelles

Afin de soutenir nos quatre priorités stratégiques, nous avons apporté des modifications sur le plan de notre structure et de nos capacités organisationnelles.

Le CCRC est maintenant structuré en fonction de ses quatre secteurs d'activité : gestion des risques, inspections, leadership éclairé et engagement des parties prenantes. Cette restructuration, qui tient compte de nos priorités stratégiques, a favorisé une harmonisation plus efficace de nos ressources et de nos responsabilités.

Le perfectionnement professionnel et la planification de la relève restent de grandes priorités pour le CCRC. En 2013, les membres de notre personnel ont participé à deux séances de formation internes importantes, à certains programmes de formation externes et à de nombreux projets spéciaux; l'un d'eux a aussi été détaché à l'étranger. Pour assurer l'identification et le perfectionnement de nos futurs dirigeants, nous travaillons à la conception d'un programme de perfectionnement en leadership qui fera figure de complément de notre programme de perfectionnement professionnel. En 2014, nous continuerons de renforcer les liens entre le perfectionnement personnel et les affectations des membres du personnel, de façon à ce que ceux-ci puissent bénéficier d'affectations de plus en plus complexes et variées qui leur permettront de compléter leurs plans de croissance personnelle et d'élargir leurs compétences. Nous continuerons

d'appliquer les meilleures pratiques de gestion des ressources humaines, faisant ainsi en sorte que le CCRC se positionne en tant qu'employeur de choix.

L'amélioration des évaluations des risques, le perfectionnement des méthodes d'inspection, les initiatives de leadership éclairé, et l'engagement des parties prenantes et notre collaboration avec elles nous aident à nous doter d'une mentalité et d'une culture d'organisme de réglementation efficace, ce qui contribue à l'amélioration de la qualité de l'audit. En nous appuyant sur nos valeurs fondamentales que sont l'excellence, la confiance et le respect, que complète notre engagement à faire preuve de proactivité, nous nous acquittons de notre mission qui consiste à contribuer à la confiance du public à l'égard de l'intégrité de l'information financière des émetteurs assujettis au Canada, par une réglementation efficace et par la promotion d'audits indépendants de qualité.

Partenariats internationaux

En 2013, le CCRC a continué de développer ses partenariats internationaux, en concluant en juin un protocole d'entente avec les autorités françaises de réglementation de l'audit et en signant en septembre une entente de coopération avec les autorités allemandes de réglementation. Ces ententes, qui portent sur le partage d'information dans un esprit de collaboration, sont fondées sur celle que nous avons conclue avec les Pays-Bas en 2012.

En avril, en compagnie d'autres représentants du CCRC, je suis allé en Chine pour rencontrer des responsables de la commission de réglementation des valeurs mobilières et du ministère des Finances du pays. Au cours de cette première rencontre positive, nous avons partagé de l'information sur les structures juridiques, l'organisation et les méthodes d'inspection du CCRC. En décembre dernier, nous avons été heureux d'accueillir des représentants de la Chine dans les locaux du CCRC afin de poursuivre les discussions déjà amorcées. Nous sommes optimistes face à la perspective d'établir en 2014 un processus en vue de la conclusion d'une entente de coopération en matière de surveillance de l'audit.

Le CCRC continue d'entretenir d'excellentes relations de travail avec son pendant américain, le Public Company Accounting Oversight Board (PCAOB).

Nous restons également un membre actif de l'IFIAR. Le CCRC préside le Comité des politiques publiques mondiales, groupe de travail de l'IFIAR dont font partie des membres de cet organisme ainsi que des représentants des principaux réseaux internationaux de cabinets d'audit, au sein duquel sont débattues les questions relatives à la qualité de l'audit. En 2013, ce groupe de travail s'est penché sur les résultats des inspections, les causes fondamentales des déficiences de l'audit et les solutions proposées. Il s'interroge également quant à la façon d'intégrer à son plan de travail la question de la cohérence dans l'exécution de l'audit.

En 2013, les membres de l'IFIAR ont aussi convenu de diverses modifications à apporter à la charte de l'organisme. La plus importante vise à permettre à l'IFIAR d'exprimer son point de vue sur des questions touchant la qualité de l'audit. Par le passé, l'accord de tous les membres de l'IFIAR était nécessaire. En vertu de la charte révisée, l'accord de 90 % des membres est requis. Le point de vue de la minorité sera aussi exprimé.

En 2014, le CCRC continuera de collaborer avec l'IFIAR et d'autres organismes internationaux relativement aux questions qui sont étroitement liées à la réalisation de notre mandat.

Questions réglementaires

En 2013, la Saskatchewan, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest ont reconnu le CCRC en tant qu'organisme de surveillance des auditeurs, et nous collaborons avec la commission des valeurs mobilières de l'Alberta en vue de l'obtention d'une telle reconnaissance par cette province. Le CCRC est désormais reconnu comme organisme de surveillance des auditeurs en vertu des législations de la Colombie-Britannique, du Manitoba, du Nouveau-Brunswick, des Territoires du Nord-Ouest, de l'Ontario, du Québec, de la Saskatchewan et du Yukon. Nous continuons d'encourager l'établissement de cadres législatifs sur la surveillance des auditeurs reconnaissant officiellement le CCRC dans toutes les provinces.

Résultats financiers

En 2013, nous avons atteint nos objectifs financiers et avons inscrit un excédent de 0,2 million \$, pour des

produits totalisant environ 16,9 millions \$. Aucune augmentation de la cotisation n'a été nécessaire en 2013, et aucune n'est envisagée pour 2014. Le CCRC a pris des engagements en matière de productivité, d'efficacité et de rentabilité, et le fait que nous ayons réussi à accroître considérablement nos activités sans augmentation de la cotisation au cours des trois dernières années témoigne de notre capacité à les respecter. Pour plus d'information, veuillez consulter la section Rapport de gestion du présent rapport annuel, de même que les états financiers audités.

Conclusion

Notre priorité pour 2013 consistait à poursuivre nos efforts en vue de l'atteinte de nouveaux sommets en matière d'efficacité, grâce à l'opérationnalisation de nos quatre priorités stratégiques et à l'harmonisation des composantes organisationnelles à l'appui de ces priorités. En 2014, bien que des progrès satisfaisants aient été accomplis, nous devons nous concentrer davantage sur nos activités de leadership éclairé et sur celles faisant la promotion de l'engagement des parties prenantes.

Nos réalisations de 2013 – et des dix dernières années – sont l'aboutissement des efforts du conseil d'administration, de la direction et du personnel du CCRC. Je tiens à remercier les administrateurs actuels du soutien qu'ils m'ont témoigné au cours de la dernière année, et particulièrement le président du conseil d'administration, M. Nick Le Pan, notre équipe de direction et tous les membres du personnel.



Brian A. Hunt, FCPA, FCA, IAS.A
DIRECTEUR GÉNÉRAL

1. Le CCRC considère que le meilleur moyen de déterminer les tendances est de prendre comme référence la population de 14 cabinets faisant l'objet d'une inspection annuelle. Ces cabinets représentent environ 99,5 % de la capitalisation boursière des émetteurs assujettis.
2. Les cabinets faisant partie des Quatre Grands sont Deloitte S.E.N.C.R.L./S.r.l., Ernst & Young S.r.l./S.E.N.C.R.L., KPMG S.r.l./S.E.N.C.R.L. et PwC S.r.l./S.E.N.C.R.L.
3. Les autres cabinets faisant l'objet d'une inspection annuelle sont les quatre autres grands cabinets (BDO S.r.l./S.E.N.C.R.L., Grant Thornton LLP, MNP S.E.N.C.R.L./S.r.l. et Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.) et des cabinets régionaux (Collins Barrow Toronto LLP, Davidson & Company LLP, DMCL LLP, MacKay LLP, Manning Elliott LLP et Smythe Ratcliffe LLP).

ACTIVITÉS D'INSPECTION

Mesures novatrices – Amélioration durable

Au 31 décembre 2013, 297 cabinets d'audit participants étaient inscrits auprès du CCRC. Au cours de l'exercice, 21 nouveaux cabinets (la plupart établis à l'étranger) se sont inscrits auprès du CCRC et 20 ont mis fin à leur inscription de leur propre gré (en général à la suite d'une fusion avec un autre cabinet ou d'une décision de ne plus auditer d'émetteurs assujettis).

Vue d'ensemble et portée

Le CCRC procède à une inspection annuelle de tous les cabinets qui assurent l'audit d'au moins 100 émetteurs assujettis et à une inspection au moins bisannuelle des cabinets comptant entre 50 et 99 émetteurs assujettis. En 2013, le CCRC a inspecté 17 des 19 cabinets comptant plus de 50 émetteurs assujettis. La majorité des cabinets inscrits à la fois auprès du CCRC et du PCAOB des États-Unis sont assujettis à une inspection tous les trois ans (double inscription à la Securities and Exchange Commission). De plus, le CCRC s'appuie dans une certaine mesure sur les inspections effectuées par les organismes comptables des provinces concernées, particulièrement pour les cabinets qui réalisent l'audit de moins de 5 émetteurs assujettis. À ces revues s'ajoutent les inspections menées par le CCRC sur la base d'une rigoureuse analyse des risques qui sera décrite ci-après.

En 2013, le CCRC a inspecté 49 cabinets (61 en 2012) et procédé à des inspections ciblées de 195 dossiers d'audit (211 en 2012) afin d'évaluer l'efficacité et la mise en œuvre des politiques et procédures des cabinets en matière de normes comptables et de normes d'audit. En 2012, le CCRC a également effectué des évaluations limitées de 25 dossiers additionnels au regard de l'application de la NCA 600. La diminution du nombre de cabinets et du total des dossiers inspectés en 2013 s'explique par une combinaison de facteurs. Les activités d'inspection ne peuvent être évaluées seulement en fonction du nombre de cabinets et de dossiers inspectés, puisque nous optons dorénavant pour une méthode



Nouveau regard

Inspections ciblées et efficaces

Nous sommes passés d'une méthode d'inspection axée sur le détail à une méthode favorisant l'analyse plus poussée des causes fondamentales des déficiences et la formulation de recommandations concrètes à valeur ajoutée à l'intention des cabinets d'audit que nous inspectons. Les constatations découlant de nos inspections éclairent et encouragent les échanges, tout en permettant de cerner les inducteurs de la qualité de l'audit.

d'inspection élargie axée notamment sur des facteurs tels que les plans d'action, la structure des cabinets, la surveillance interne, etc., lesquels sont nécessaires pour permettre de cerner les problèmes sous-jacents liés à la qualité de l'audit. Vous trouverez de l'information plus détaillée dans le rapport public de 2013 du CCRC, disponible à l'adresse www.cpab-ccrc.ca.

En 2013, le CCRC a effectué :

- l'inspection des Quatre Grands¹ cabinets du Canada, incluant 105 audits réalisés par ces cabinets;
- l'inspection de 10 cabinets² (49 audits) faisant l'objet d'une inspection annuelle parce qu'ils sont responsables de l'audit de plus de 100 émetteurs assujettis;
- l'inspection de 18 cabinets régionaux et locaux (30 audits);
- l'inspection de deux cabinets étrangers, incluant deux dossiers d'audit;

- 15 inspections de suivi pour s'assurer que ses recommandations avaient été mises en œuvre, incluant neuf dossiers d'audit.

En plus des inspections menées par le CCRC, les organismes comptables provinciaux ont inspecté 71 cabinets de moindre envergure (51 en 2012) assurant l'audit d'émetteurs assujettis. Le CCRC revoit les rapports d'inspection et les constatations de ces organismes et, s'il le juge nécessaire, mène sa propre inspection d'un cabinet.

Dans le cas d'un cabinet participant établi dans un autre pays, le CCRC se fie à l'organisme de réglementation en place dans le pays en question, pourvu que ce dernier s'appuie sur un processus efficace de surveillance réglementaire de l'audit. Toutefois, le CCRC effectue à tout le moins (en collaboration avec l'organisme de réglementation de l'audit sur place) l'inspection d'un certain nombre de dossiers d'audit concernant des émetteurs assujettis canadiens. Sur la base de son analyse des risques, le CCRC a effectué l'inspection de deux cabinets à l'étranger en 2013.

Une approche fondée sur le risque

Le CCRC a élaboré un modèle de risque composé permettant de déterminer quels émetteurs assujettis et quels cabinets d'audit sont susceptibles de présenter les risques les plus importants pour le public investisseur. En évaluant le risque lié à un émetteur assujetti donné à partir des facteurs de risque associés au cabinet d'audit (soit le risque lié au cabinet), le CCRC obtient une vue globale des risques liés aux émetteurs assujettis. Ces informations permettent de détecter les audits où le risque d'erreur ou d'anomalie significative est le plus élevé. Ce modèle tient compte de l'économie en général, du secteur dans lequel l'émetteur assujetti exerce ses activités, de la stabilité financière, de la taille et des activités à l'étranger de l'émetteur assujetti, du rendement obtenu par la direction, du profil de risque du cabinet d'audit et de l'expérience de l'associé responsable de la mission, y compris les résultats d'inspections passées.

Le modèle d'évaluation du risque composé lié au cabinet d'audit est utilisé chaque année pour sélectionner les cabinets d'audit non inspectés annuellement qui doivent faire l'objet d'une inspection et déterminer le nombre de dossiers à inspecter dans chaque cabinet. Quant au risque lié aux émetteurs assujettis, il permet de sélectionner les dossiers que le CCRC inspectera dans chaque cabinet d'audit.

Le processus d'évaluation du niveau de risque est pris en charge par l'équipe de gestion des risques du CCRC, appuyée par les équipes d'inspection ainsi que par la direction du CCRC. L'équipe de gestion des risques mène également des analyses régulières de l'environnement, et les émetteurs assujettis présentant un intérêt (à cause d'une mauvaise presse, d'une comptabilité douteuse, de préoccupations sectorielles ou d'une grande visibilité, etc.) peuvent être choisis comme cibles d'inspection en tout temps en cours d'année.

En 2013, les 30 membres du personnel de l'inspection du CCRC ont bénéficié du soutien de cinq experts-conseils contractuels spécialisés dans les domaines de la fiscalité, des évaluations et des technologies de l'information.

Résultats des inspections

Le CCRC considère que le meilleur moyen de mesurer les tendances est d'évaluer les résultats des inspections des 14 cabinets qu'il inspecte annuellement. Ces cabinets représentent environ 99,5 % de la capitalisation boursière des émetteurs assujettis.

En 2013, le CCRC a procédé à l'inspection de 154 audits dans le groupe des cabinets inspectés annuellement et a constaté une amélioration globale constante de la qualité de l'audit. De façon plus significative, tous les cabinets ont effectué des progrès et ont mis en place des plans d'action pour continuer sur leur lancée en 2014. Les cabinets n'ont pas tous atteint avec le même succès leurs objectifs d'amélioration de la qualité de l'audit, et les plans d'action demeurent un élément essentiel de ce processus.

La qualité des audits continue de s'améliorer au Canada. De façon générale, les cabinets s'appuient sur des méthodes d'audit adéquates et croient en la qualité de l'audit. La majorité des audits sont bien exécutés. Dans la majorité des cas où, afin de remédier aux déficiences relevées par le CCRC, les cabinets d'audit ont réalisé des travaux d'audit supplémentaires, les états financiers n'ont pas été retraités. S'agissant toutefois du résultat des contrôles et processus en place dans les sociétés auditées, il ne faudrait pas pour autant conclure à l'absence du risque de retraitement.

Les Quatre Grands

Chacun des Quatre Grands cabinets d'audit a mis en place un plan d'action pour mettre en oeuvre, entre autres, les recommandations du CCRC en matière d'amélioration de la qualité de l'audit. Dans la majorité des cas, ces plans sont en place depuis au moins deux ans, et tous les cabinets ont accompli de bons progrès dans l'atteinte de leurs objectifs liés à la qualité de l'audit. Bien que certains soient plus avancés que d'autres, chaque cabinet prend des mesures qui devraient amener des changements durables, sans constituer simplement des solutions à court terme.

Le CCRC est d'avis que ces plans d'action, qui semblent désormais faire partie intégrante du cycle de planification annuel de chaque cabinet, ont grandement contribué à l'amélioration des résultats d'inspection au cours des deux dernières années. Le CCRC remarque cependant que les Quatre Grands n'en sont pas tous au même point dans leur amélioration. Les cabinets qui mettent l'accent sur les facteurs de cohérence dans l'exécution de l'audit obtiennent de meilleurs résultats que ceux qui ciblent d'autres aspects de la qualité de l'audit.

En plus de leurs plans d'action, les cabinets ont mis en oeuvre d'autres recommandations obligatoires du CCRC qui figuraient dans leurs rapports respectifs. Dans le cadre des inspections qu'il mènera en 2014, le CCRC continuera de surveiller la mise en oeuvre de ces plans



Nouveau regard

Plans d'action axés sur l'amélioration de la qualité de l'audit

À la suite des résultats décevants des inspections de 2011, le CCRC a imposé à de nombreux cabinets d'audit la mise en oeuvre de plans d'action axés sur l'amélioration de la qualité de l'audit. Il est d'avis que ces plans d'action ont rendu possible une grande partie des améliorations observées en 2012 et en 2013 à l'égard de la qualité de l'audit. Les cabinets continuent de travailler à l'amélioration de la qualité de l'audit en se concentrant sur des mesures novatrices et durables.

d'action, leur viabilité et leur efficacité, et prendra les mesures qu'il pourrait juger nécessaires.

Les quatre autres cabinets membres d'un réseau national, et les cabinets régionaux et locaux

Les autres cabinets inspectés annuellement comprennent quatre autres cabinets membres d'un réseau national et six cabinets régionaux.

Les quatre autres cabinets membres d'un réseau national

Dans l'ensemble, ces cabinets ont obtenu de meilleurs résultats d'inspection en 2013. À l'instar des Quatre Grands, ils n'en sont pas tous au même point dans leur amélioration. Toutefois, contrairement aux Quatre Grands, les résultats font l'objet d'une plus grande variabilité. Ces cabinets évaluent leurs progrès

et, après avoir examiné les recommandations du CCRC figurant dans leurs rapports respectifs, ils prendront les mesures appropriées pour tirer profit de leurs réussites de 2013. Dans le cadre des inspections qu'il mènera en 2014, le CCRC continuera de surveiller la mise en œuvre de ces plans d'action, leur viabilité et leur efficacité, et prendra les mesures qu'il pourrait juger nécessaires.

Les six cabinets régionaux

De façon générale, ces cabinets n'ont qu'un bureau et réalisent l'audit d'un grand nombre d'émetteurs assujettis, en privilégiant un ou deux domaines de spécialisation. La qualité de l'audit demeure bonne, du moment que leurs activités restent circonscrites à ces domaines, mais elle peut être difficile à atteindre dès lors que ces cabinets auditent des sociétés évoluant hors de leur champ d'expertise. Dans l'ensemble, la qualité de l'audit s'est améliorée en 2013, comme pour les autres cabinets membres d'un réseau national. Le CCRC a formulé des recommandations, y compris l'obligation de mettre en œuvre des plans d'action, dans les rapports qu'il remet à ces cabinets, adaptés à leurs besoins particuliers. Dans le cadre des inspections qu'il mènera en 2014, le CCRC continuera de surveiller la mise en œuvre de ces plans d'action, leur viabilité et leur efficacité, et prendra les mesures qu'il pourrait juger nécessaires.

Nature des constatations

Plus de 94 % des constatations découlant des inspections menées par le CCRC en 2013 ont nécessité des procédures d'audit supplémentaires de la part des cabinets d'audit afin de vérifier qu'aucun retraitements des états financiers lié à une erreur significative n'était nécessaire. Les autres constatations ont nécessité des ajouts considérables au dossier d'audit afin de démontrer

que le cabinet avait obtenu des éléments probants suffisants et appropriés à l'appui d'un poste important de l'état de la situation financière ou d'un ensemble d'opérations.

La mise en œuvre des procédures d'audit supplémentaires exigées par le CCRC dans le cadre de ses inspections de 2013 a donné lieu à quatre retraitements (2 % des dossiers inspectés). Cette faible proportion de retraitements devrait rassurer les investisseurs, cependant, le risque de retraitement est encore trop élevé dans certains cabinets.

Mesures disciplinaires

À la suite des inspections menées en 2013, le CCRC a imposé des exigences à sept cabinets (cinq en 2012) et des restrictions à deux cabinets (deux en 2012). Ces mesures limitent les activités des cabinets ou de leurs associés dans l'audit d'émetteurs assujettis. Le CCRC réalise un suivi auprès des cabinets faisant l'objet de ses mesures disciplinaires pour s'assurer que la mesure disciplinaire n'est pas levée tant que les mesures requises ne sont pas mises en œuvre de façon satisfaisante. Aucun cabinet ne fait actuellement l'objet d'une sanction. Aucun recours ni aucune autre procédure liée aux décisions disciplinaires du CCRC prises en 2013 ou en 2012 n'ont été intentés.

1. Les cabinets faisant partie des Quatre Grands sont Deloitte S.E.N.C.R.L./S.r.l., Ernst & Young S.r.l./S.E.N.C.R.L., KPMG S.r.l./S.E.N.C.R.L. et PwC S.r.l./S.E.N.C.R.L.
2. Les autres cabinets faisant l'objet d'une inspection annuelle sont BDO S.r.l./S.E.N.C.R.L., Grant Thornton LLP, MNP S.E.N.C.R.L./S.r.l., Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., Collins Barrow Toronto LLP, Davidson & Company LLP, DMCL LLP, Mackay LLP, Manning Elliott LLP et Smythe Ratcliffe LLP.
3. Les autres cabinets membres d'un réseau national sont BDO S.r.l./S.E.N.C.R.L., MNP S.E.N.C.R.L./S.r.l., Grant Thornton LLP et Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.

RAPPORT DE GESTION

Résultat des activités, perspectives, principaux risques et incertitudes

LA PRÉSENTE SECTION COMPORTE UNE ANALYSE DU RÉSULTAT DES ACTIVITÉS DU CCRC POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013. ELLE INCLUT AUSSI LES PERSPECTIVES POUR 2014 AINSI QUE LES PRINCIPAUX RISQUES ET LES INCERTITUDES SUSCEPTIBLES D'AVOIR DES RÉPERCUSSIONS SUR L'ORGANISME.

Aperçu

Le CCRC est une organisation indépendante à but non lucratif sans capital-actions, constituée en vertu de la loi fédérale. Depuis sa constitution en 2003, le CCRC a pour mission de contribuer à la confiance du public à l'égard de l'intégrité de l'information financière des émetteurs assujettis au Canada, par une réglementation efficace et par la promotion d'audits indépendants de qualité. Le Règlement 52-108 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières exige que les auditeurs des états financiers des émetteurs assujettis canadiens soient membres en règle du CCRC.

Le CCRC s'acquitte de son mandat par l'inspection, directe ou en collaboration avec d'autres organismes de réglementation canadiens ou étrangers, des cabinets dont il assure la surveillance. Il mène aussi d'autres activités à l'appui de son mandat, comme la présentation de commentaires sur les normes comptables et les normes d'audit touchant de près la qualité de l'audit, la participation à des activités internationales sur l'amélioration de la qualité de l'audit en traitant avec des réseaux internationaux de cabinets d'audit, et le rapprochement avec les diverses parties prenantes dans le processus d'audit, notamment les comités d'audit.

Au 31 décembre 2013, 297 cabinets d'experts-comptables (296 en 2012) étaient enregistrés auprès du CCRC en tant que participants en règle. La légère diminution du nombre de cabinets enregistrés

découle principalement du retrait des cabinets d'audit participants du fait qu'ils ont fusionné avec un autre cabinet, n'ont aucun client émetteur assujetti canadien ou ne prévoient pas en avoir à l'avenir.

En 2013, le CCRC a procédé à l'inspection de 49 cabinets, comparativement à 61 en 2012 (incluant les inspections de suivi). Dans son rapport d'inspection global pour chaque cabinet, et selon les déficiences relevées, le CCRC peut formuler de trois à cinq recommandations importantes visant l'amélioration de la qualité des travaux d'audit. En cas de graves déficiences, considérées individuellement ou collectivement, le CCRC peut fournir également une série de recommandations supplémentaires que le cabinet doit obligatoirement mettre en œuvre pour conserver son statut de cabinet inscrit auprès du CCRC.

Lorsque le CCRC juge que l'audit, en regard du nombre et de la nature des déficiences, est insatisfaisant et constitue un risque potentiel pour le public investisseur, il impose des mesures disciplinaires. Ces mesures, qui vont de l'exigence à la restriction, voire à la sanction, prennent effet immédiatement, à moins que le cabinet ne demande une procédure de révision. Dans tous les cas, le CCRC réalise un suivi et s'assure que les mesures correctives ont été mises en œuvre d'une manière satisfaisante avant de lever les mesures disciplinaires. Ce suivi comprend notamment l'inspection de dossiers d'audit supplémentaires.

À la suite des inspections menées en 2013, le CCRC a imposé des exigences à sept cabinets (cinq en 2012) et des restrictions à deux cabinets (deux en 2012). Au cours de 2013, deux cabinets ayant fait l'objet d'exigences se sont retirés du CCRC et le CCRC a levé les exigences pour un cabinet. Aucune sanction n'a été imposée à un cabinet participant au cours de 2013 (aucune en 2012). Aucune procédure de révision ni aucune autre procédure liée aux décisions disciplinaires du CCRC prises en 2013 ou en 2012 n'ont été intentées. De même, aucune enquête n'a été menée au cours de l'exercice et aucun appel ni aucune demande de contrôle judiciaire ou d'arbitrage concernant les décisions d'un comité de révision n'ont été déposés.

Des renseignements supplémentaires au sujet des pouvoirs disciplinaires du CCRC sont inclus dans son rapport public de 2013, disponible à l'adresse www.cpab-ccrc.ca.

Résultat des activités

Produits

Les produits du CCRC proviennent des émetteurs assujettis canadiens. En effet, chaque année, le CCRC facture aux cabinets d'audit inscrits une cotisation qu'ils peuvent à leur tour facturer à leurs clients qui sont des émetteurs assujettis. Ces cotisations servent à recouvrer les frais d'exploitation annuels du CCRC et à constituer une réserve suffisante pour parer aux éventualités. En 2013, le montant de base des cotisations était établi à 2,0 % des honoraires d'audit versés à chaque cabinet participant, canadien ou étranger, par ses clients émetteurs assujettis, sous réserve d'une cotisation minimale de 1 000 \$. En 2013, 191 cabinets (180 en 2012) ont payé la cotisation minimale. La seule exception au paiement obligatoire de la cotisation concerne les cabinets de certains pays étrangers dont les organismes de surveillance et de réglementation de l'audit ont conclu un accord de partage d'information avec le CCRC. Les émetteurs assujettis concernés doivent payer l'équivalent de 0,2 % des honoraires d'audit versés aux cabinets. Le CCRC n'a pas changé le montant de base des cotisations de 2,0 % depuis 2010.

En 2013, les produits du CCRC ont totalisé 16,9 millions \$, comparativement à 16,0 millions \$ en 2012. La hausse de 5,0 % a été attribuable à l'augmentation des honoraires versés aux cabinets d'audit par les émetteurs assujettis canadiens.

Charges d'exploitation

Les charges de personnel associées au personnel administratif et au personnel d'inspection, qui constituent toujours la part la plus importante des charges du CCRC, ont totalisé 11,86 millions \$, soit 71,3 % des charges totales de 16,6 millions \$ pour 2013 (10,6 millions \$, soit 70,5 % pour 2012). L'augmentation tient à l'embauche de nouveaux employés pendant l'exercice et à la hausse globale des salaires sur le marché.

Si l'on exclut les charges de personnel, les charges d'exploitation ont augmenté d'environ 7,8 %, passant de 4,43 millions \$ en 2012 à 4,78 millions \$ en 2013. Cette augmentation est largement imputable à une hausse des frais d'occupation, l'organisme ayant déménagé son siège social dans de nouveaux locaux en janvier 2013.

Au total, les charges d'exploitation ont atteint 16,6 millions \$ (15,0 millions \$ en 2012), ce qui représente une augmentation de 1,6 million \$ ou 10,7 % par rapport à 2012. Pour 2013, 77 % des charges d'exploitation totales étaient liées aux activités d'inspection (77 % en 2012). Pour 2013, 87 % des charges de personnel totales étaient liées aux activités d'inspection (85 % en 2012). Le CCRC a établi des contrats avec six personnes pour la prestation occasionnelle de services d'inspection liés aux évaluations, aux technologies de l'information, à la fiscalité, etc. En 2013, les montants affectés à ces contrats ont été comptabilisés dans les charges de personnel. Les charges de personnel par catégorie (cadres, personnel d'inspection ou personnel administratif) sont réparties ainsi :

	2013		2012	
	Charges de personnel	Nombre d'employés	Charges de personnel	Nombre d'employés
Cadres	2,5 millions \$	5	2,3 millions \$	5
Personnel d'inspection	7,8 millions \$	31	7,5 millions \$	31
Personnel administratif	1,6 million \$	14	0,8 million \$	11
	11,9 millions \$	50	10,6 millions \$	47

L'excédent des produits sur les charges pour 2013 est de 0,22 million \$, comparativement à 0,99 million \$ pour 2012. Le CCRC dispose actuellement d'une réserve de 7,2 millions \$, ce qui équivaut aux charges d'exploitation pour environ quatre mois. Ce montant est conforme aux lignes directrices établies par le conseil d'administration en matière de réserve.

Au cours de l'exercice, le CCRC a continué d'investir dans sa méthode d'inspection en améliorant ses

capacités d'évaluation des risques et en ciblant mieux ses processus d'inspection. Le CCRC privilégie une méthode d'évaluation des risques permettant une répartition efficace des ressources et se trouve en bonne posture pour renforcer ses capacités d'évaluation des risques en 2014.

Flux de trésorerie et liquidités

Les flux de trésorerie affectés en 2013 ont totalisé 0,21 million \$ (0,06 million \$ générés en 2012). Au 31 décembre 2013, le CCRC avait un important fonds de roulement d'environ 5,1 millions \$ (4,16 millions \$ en 2012).

La politique de placement du CCRC exige que les excédents de trésorerie dégagés occasionnellement soient utilisés conformément à des principes de saine gestion de placements. Ainsi, les placements sont toujours effectués de façon à répondre aux exigences en matière de sécurité, de rendement et de liquidité. Ces placements peuvent prendre la forme de bons du Trésor du gouvernement canadien, de billets à terme d'une banque à charte canadienne ou de certificats de dépôt de premier ordre dont l'échéance ne dépasse pas un an.

Rémunération des administrateurs et des cadres dirigeants

Le CCRC s'efforce d'offrir à ses cadres dirigeants une rémunération comparable à celle offerte par d'autres organismes similaires par leur mandat, leur taille et leur complexité. Chaque année, le CCRC évalue le marché en examinant les sondages sur la rémunération réalisés par les Comptables professionnels agréés du Canada et la Toronto Board of Trade. De plus, le CCRC participe et souscrit à l'enquête de Mercer sur la rémunération des comptables professionnels agréés. Il surveille également l'information comparative publiée par les commissions provinciales des valeurs mobilières. Mises ensemble, ces pratiques assurent que la rémunération continue d'être comparable et concurrentielle.

La rémunération des membres du conseil d'administration pour 2013 comprenait des jetons de présence de 0,8 million \$ (0,8 million \$ en 2012) en compensation de responsabilités en matière

de gouvernance. Les jetons de présence des administrateurs incluaient des provisions sur honoraires annuelles de 150 000 \$ pour le président du conseil d'administration et de 40 000 \$ pour tous les autres membres du conseil, et 4 000 \$ supplémentaires pour les présidents de comités. Les jetons de présence aux réunions ont représenté 1 500 \$ pour chaque réunion du conseil d'administration ou d'un comité. Le président du conseil d'administration ne reçoit aucun jeton de présence aux réunions.

En 2013, le conseil d'administration s'est réuni cinq fois. Tous les membres du conseil ont assisté à toutes les réunions, en personne ou par téléphone, à l'exception d'un seul membre, qui n'a pas assisté à une des réunions. Tous ont également assisté à la séance de planification stratégique du conseil d'administration tenue en septembre.

La rémunération des cadres dirigeants pour 2013, qui inclut tous les montants payés au directeur général, au directeur des finances et aux trois autres membres les mieux payés du comité de gestion, a totalisé 2,5 millions \$ (2,3 millions \$ en 2012). Ce montant comprend les salaires, les primes à recevoir et les cotisations versées par le CCRC au Régime enregistré d'épargne-retraite de ses employés.

Perspectives pour 2014

Au cours de la dernière année, le CCRC a mis au point ses méthodes, ses systèmes et ses processus d'inspection, tout en veillant au perfectionnement de son personnel, afin de fournir une surveillance efficace de l'audit, conformément à son plan stratégique pour 2013-2015. Ces changements ont été accueillis favorablement par les parties prenantes et la communauté internationale. Pour poursuivre sur sa lancée, le CCRC continuera de tirer parti de ces réalisations et d'améliorer davantage son efficacité, dans un contexte où les défis sur le plan de la qualité de l'audit se multiplient.

Le principal objectif du plan stratégique triennal est de s'assurer que les cabinets d'audit abaissent le nombre des déficiences observées dans les dossiers inspectés par le CCRC d'une manière qui soit durable

à long terme. En réponse à cet enjeu majeur, le CCRC s'acquittera de son mandat réglementaire en continuant d'améliorer ses méthodes d'inspection et de communication de l'information, et en contribuant à l'amélioration durable de la qualité de l'audit au moyen de son engagement accru auprès d'une plus grande diversité de parties prenantes.

Pour ce faire, le CCRC continuera de se concentrer sur quatre priorités, à savoir :

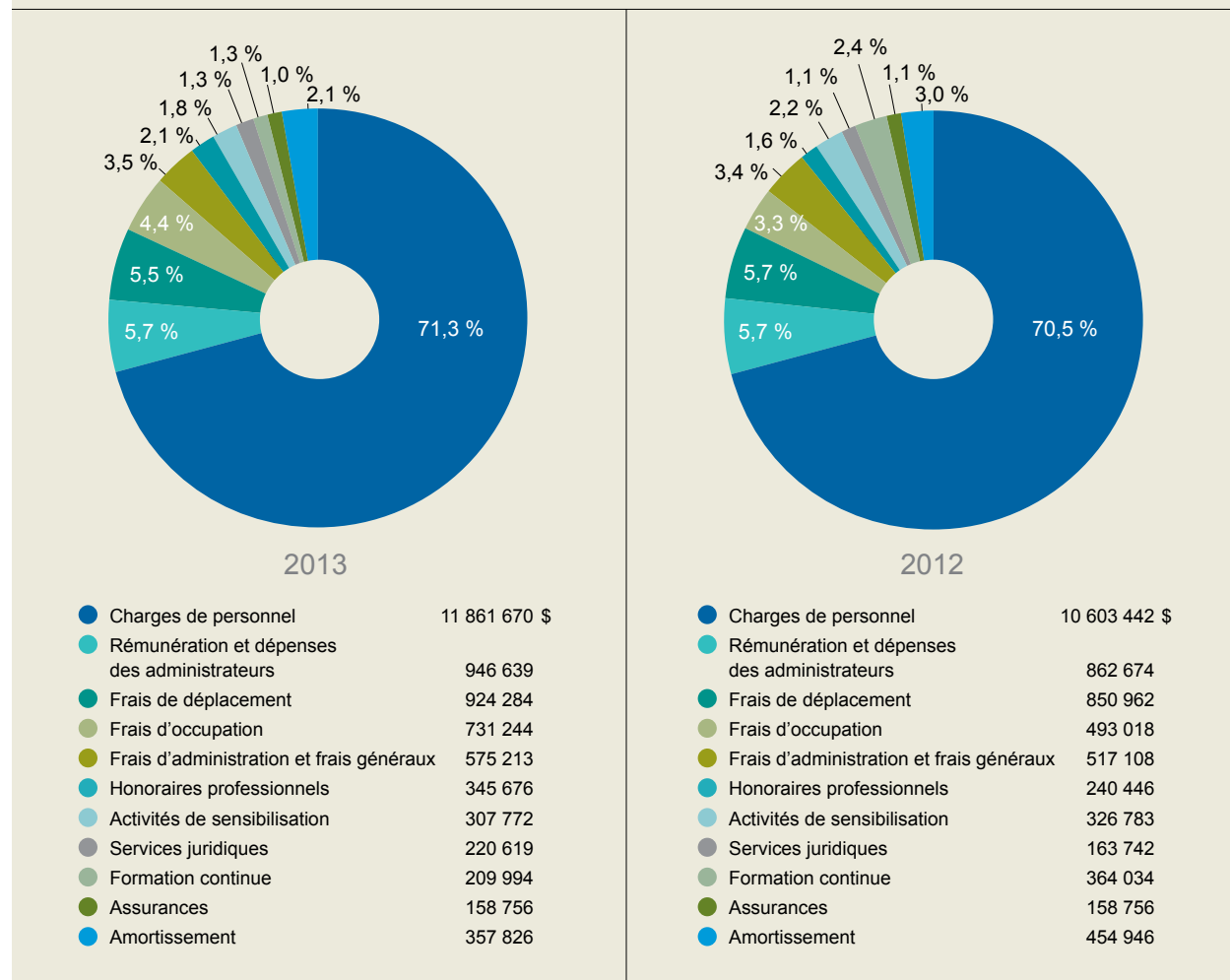
- Gestion des risques
- Inspections ciblées et efficaces

- Leadership éclairé
- Engagement accru des parties prenantes

Ces priorités seront mises en œuvre moyennant :

- une intégration plus poussée de l'analyse et de l'évaluation des risques à la structure même de l'ensemble de l'organisme;
- une analyse plus efficace des causes fondamentales des déficiences de l'audit, puis la réalisation d'interventions plus ciblées s'accompagnant de mesures axées sur l'obtention d'améliorations durables;

CHARGES PRINCIPALES, PAR CATÉGORIE



- la communication aux cabinets d'audit de recommandations/exigences à plus grande valeur ajoutée;
- une transparence accrue dans la communication par le CCRC des résultats de ses inspections et des principaux inducteurs de la qualité de l'audit, cette information visant à aider les principales parties prenantes au processus d'audit à s'acquitter plus efficacement de leur rôle;
- l'incitation proactive des principales parties prenantes, dont les comités d'audit, à participer à des échanges sur tout un éventail d'enjeux, dans une optique d'amélioration de la qualité de l'audit.

En outre, le CCRC continuera de participer aux activités de réglementation au Canada et contribuera à l'élaboration du cadre international de réglementation de l'audit grâce à son rôle de chef de file au sein de l'IFIAR.

Pour 2014, le budget prévoit des produits de 16,0 millions \$ (16,8 millions \$ pour 2013) et des charges d'exploitation de 16,6 millions \$ (16,7 millions \$ pour 2013). En pourcentage, une diminution des produits de 5,0 % est prévue, ainsi qu'une diminution des coûts d'environ 1,03 %, ce qui entraînera un déficit opérationnel pour 2014. Un nouveau bail a été conclu pour le bureau de Toronto qui a déménagé dans ses nouveaux locaux en janvier 2013. La cotisation exigée des émetteurs assujettis demeurera au même taux de 2,0 % des honoraires d'audit versés aux cabinets (ou 0,2 % pour les émetteurs assujettis de certains pays étrangers).

Le CCRC prévoit des dépenses en immobilisations d'environ 0,2 million \$ en 2014, pour mettre à niveau l'infrastructure informatique et les systèmes d'information de l'organisme.

Principaux risques et incertitudes

Les plus grandes forces du CCRC proviennent de son capital humain et de sa réputation d'organisme de réglementation efficace. Les risques liés au contexte économique, au capital humain, aux technologies et au cadre juridique sont des risques importants qui pourraient avoir des répercussions majeures sur la mission et la vision du CCRC, et sur ses facteurs clés de succès.

Le climat actuel d'incertitude économique augmente les

risques liés aux manquements des émetteurs assujettis en matière de gouvernance, d'information financière et d'audit. Ces facteurs peuvent entraîner un risque de perte de confiance envers le CCRC. Le CCRC gère ces risques par une analyse des risques permettant de répartir efficacement les ressources et d'établir les priorités de son programme d'inspection de l'audit.

Les risques liés au capital humain comprennent la pénurie de personnel suffisamment expérimenté et compétent. Le CCRC assure la gestion de ces risques en s'efforçant d'être un employeur de choix aux yeux d'un personnel de grande qualité.

Sur le plan technologique, la sécurité des données est une préoccupation majeure. En outre, plusieurs éléments sont essentiels au CCRC pour la réalisation de son mandat : la conception, la gestion et la sécurité des bases de données; le développement du système d'inscription informatisé des cabinets participants et le soutien technique à celui-ci; la connectivité nécessaire à l'accès à Internet; l'extranet utilisé par les organismes de réglementation provinciaux ainsi que l'intranet et les autres services utilisés à distance. Le CCRC répond à ces risques par divers moyens.

Les risques juridiques incluent les effets de toute législation qui ne soutiendrait pas le CCRC dans l'accomplissement de son mandat. Le CCRC poursuit ses démarches auprès de certaines autorités pour obtenir des changements législatifs qui consolideraient sa position d'organisme indépendant de réglementation de l'audit.

Le CCRC travaille sans relâche à atténuer les risques. En 2013, ses capacités d'évaluation des risques ont encore été améliorées, et l'organisme a maintenu l'utilisation d'un processus rigoureux d'analyse des risques afin d'identifier les cabinets et les missions d'audit présentant les risques les plus élevés. Le CCRC a mis au point un plan de gestion des risques qui englobe l'ensemble de ses activités. Le conseil d'administration supervise ce plan, qui est également révisé de près par son comité d'audit. Le CCRC réexamine et actualise le plan annuellement de façon proactive et, à la lumière des risques relevés, élabore et met en œuvre des stratégies d'atténuation.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU CCRC POUR 2014

ÉTAT DES RÉSULTATS DU CCRC

(NON AUDITÉ)

<i>Exercice clos le 31 décembre (en milliers de dollars)</i>	<i>2013 Réel</i>	<i>2013 Budget</i>	<i>2014 Budget</i>
PRODUITS			
Frais et cotisations	16 778 \$	16 700 \$	15 950 \$
Produits financiers	79	65	70
	16 857 \$	16 765 \$	16 020 \$
CHARGES			
Charges de personnel	11 862	11 853	11 998
Rémunération et dépenses des administrateurs	947	909	905
Frais de déplacement	924	920	787
Frais d'occupation	731	659	728
Frais d'administration et frais généraux	575	603	608
Services professionnels	346	250	181
Activités de sensibilisation	308	392	407
Services juridiques	220	240	189
Formation continue	210	340	241
Assurances	159	164	160
Amortissement des immobilisations corporelles	358	395	350
	16 640	16 725	16 554
Excédent (déficit) des produits sur les charges pour l'exercice	217 \$	40 \$	(534) \$

COMMENTAIRES SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU CCRC POUR 2014

Le budget de fonctionnement pour 2014 (le budget de 2014) témoigne du fait que le CCRC continue de s'acquitter efficacement de son mandat, même en période de difficultés, tout en étant un organisme plus ouvert sur l'extérieur.

Pour 2014, le budget prévoit des produits de 16,0 millions \$, qui couvrent les charges d'exploitation, comparativement à des produits réels de 16,9 millions \$ et à des produits budgétés de 16,8 millions \$ en 2013. Même si la diminution de ses produits entraînera un déficit opérationnel pour 2014, le CCRC n'entend pas pour autant augmenter le montant de base des cotisations; il puisera plutôt dans sa réserve actuelle, car, selon les estimations de la direction, le solde de cette réserve est actuellement plus élevé que nécessaire. Le CCRC n'a pas changé le montant de base des cotisations de 2,0 % depuis 2010. La diminution des produits de 5,0 % reflète une diminution des honoraires d'audit que les cabinets facturent aux émetteurs assujettis canadiens. Les produits du CCRC proviennent de ces derniers. En effet, chaque année, le CCRC facture aux cabinets d'audit inscrits une cotisation qu'ils peuvent à leur tour facturer à leurs clients qui sont des émetteurs assujettis. Ces cotisations servent à recouvrer les frais d'exploitation annuels du CCRC et à constituer une réserve suffisante pour parer aux éventualités. En 2013, le montant de base des cotisations était établi à 2,0 % des honoraires d'audit versés à chaque cabinet participant, canadien ou étranger, par ses clients émetteurs assujettis. Ce montant restera inchangé en 2014.

Le budget du CCRC pour 2014 prévoit des charges d'exploitation de 16,6 millions \$. Ce montant correspond au total des charges d'exploitation réelles de 16,6 millions \$ inscrites en 2013, de même qu'à une diminution de 1,0 % par rapport au total des charges d'exploitation de 16,7 millions \$ alors budgétées. Il n'y a donc pas de variations importantes des charges dans le budget de 2014, comparativement aux charges réelles et aux charges budgétées pour 2013.

Les charges liées aux activités de sensibilisation devraient s'établir à 0,4 million \$ en 2014, comparativement à 0,3 million \$ en 2013, du fait que le CCRC engagera en 2014 des coûts supplémentaires

pour son symposium sur la qualité de l'audit. Il n'y a pas eu de symposium sur la qualité de l'audit en 2013. Le CCRC continue de se tourner davantage vers l'extérieur et il entend tirer parti des progrès que les initiatives réalisées en 2013 lui ont permis d'accomplir. En 2014, il accroîtra ses activités de sensibilisation à l'intention des principales parties prenantes, dont les comités d'audit, les investisseurs et les organismes de normalisation.

Globalement, le budget de fonctionnement de 2014 indique que le CCRC enregistrera en 2014 un déficit opérationnel de 0,5 million \$, de sorte que ses excédents non répartis cumulés devraient s'élever à 5,7 millions \$ environ à la fin de 2014. Le CCRC prévoit conserver une réserve minimale d'environ 5,2 millions \$, soit l'équivalent de trois mois de charges d'exploitation décaissées. D'éventuelles diminutions des honoraires d'audit que les cabinets facturent aux émetteurs assujettis canadiens pourraient contraindre le CCRC à revoir le montant de leurs cotisations.

Dans notre plan stratégique pour 2013-2015, les activités de sensibilisation figurent parmi nos principaux objectifs. Pour en favoriser la réussite, le CCRC a l'intention de développer davantage diverses capacités clés, les plus importantes consistant en l'établissement d'une stratégie de communication efficace et en l'acquisition des compétences requises pour sa mise en œuvre.

Pour être en mesure de surmonter les défis à venir, le CCRC a intégré à son plan stratégique quatre priorités sur lesquelles il continuera de se concentrer :

- Gestion des risques
- Inspections ciblées et efficaces
- Leadership éclairé
- Engagement des parties prenantes

Cette année, en plus de tirer parti de ses réalisations de 2013 et de se rapprocher des principales parties prenantes, le CCRC continuera d'investir dans le perfectionnement de ses ressources humaines, ses technologies et systèmes, la gestion des risques, et les affaires réglementaires, de façon à être toujours en mesure de fournir de la valeur en tant qu'organisme de réglementation de l'audit de calibre mondial.

DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

La responsabilité des états financiers annuels et de toute l'information, financière ou autre, contenus dans le présent rapport annuel relève de la direction du Conseil canadien sur la reddition de comptes.

La direction a préparé les états financiers conformément aux Normes comptables du Canada pour les organismes sans but lucratif, en se fondant sur ses meilleures estimations et son meilleur jugement en fonction de l'information disponible. Les principales méthodes comptables utilisées sont décrites à la note 2 des états financiers. L'information financière contenue dans le présent rapport annuel est conforme à celle qui est présentée dans les états financiers.

Puisqu'il incombe à la direction d'assurer l'intégrité et la fiabilité de l'information financière, elle a mis en place des systèmes de contrôle interne de procédures et de comptabilité visant à lui permettre de s'acquitter de cette responsabilité. Ces systèmes assurent aussi de façon raisonnable la protection des actifs contre toute perte ou toute utilisation non autorisée.

Il incombe au conseil d'administration de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de l'information financière et du contrôle interne. Il a mis sur pied un comité d'audit à cette fin. Le comité d'audit a rencontré les auditeurs, tant en présence qu'en l'absence de la direction, afin d'examiner les activités de chacun ainsi que les états financiers.

Les membres des organismes provinciaux de réglementation de l'audit ont désigné le cabinet Fuller Landau SENCRL comme auditeurs du CCRC chargés d'exprimer leur opinion quant à l'image fidèle donnée par les états financiers. Fuller Landau SENCRL a eu un accès sans restriction aux membres du conseil d'administration et de la direction pour discuter des questions relatives à l'audit. Le comité d'audit procède chaque année à une évaluation officielle des travaux des auditeurs et transmet une recommandation au conseil d'administration, qui formule à son tour, à l'intention des membres des organismes provinciaux de réglementation de l'audit, une recommandation quant au renouvellement du mandat des auditeurs pour la prochaine année.



Brian A. Hunt, FCPA, FCA, IAS.A
DIRECTEUR GÉNÉRAL



John Mastrella, CPA, CA
DIRECTEUR PRINCIPAL DES RELATIONS
INTERPROVINCIALES ET CHEF DES FINANCES

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres du

Conseil canadien sur la reddition de comptes / Canadian Public Accountability Board

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Conseil canadien sur la reddition de comptes / Canadian Public Accountability Board, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2013, et les états de l'évolution de l'actif net, des résultats et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux Normes comptables du Canada pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle la situation financière du Conseil canadien sur la reddition de comptes / Canadian Public Accountability Board au 31 décembre 2013, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables du Canada pour les organismes sans but lucratif.



COMPTABLES AGRÉÉS
EXPERTS COMPTABLES AUTORISÉS

TORONTO (ONTARIO) 11 FÉVRIER 2014

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
ACTIF		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	194 240 \$	401 541 \$
Placements (note 4)	6 700 000	5 300 000
Créances (note 4)	62 542	28 821
Taxes à la consommation à recevoir	46 154	132 520
Frais payés d'avance	234 248	223 926
	7 237 184	6 086 808
Placements (note 4)	—	1 000 000
Immobilisations corporelles (note 5)	1 501 616	871 253
	8 738 800 \$	7 958 061 \$
PASSIF		
Passif à court terme		
Dettes fournisseurs et charges à payer	2 096 915 \$	1 866 991 \$
Incitatifs à la location, non amortis	450 163	116 967
ACTIF NET		
Investi en immobilisations corporelles	1 501 616	871 253
Non affecté	4 690 106	5 102 850
	6 191 722	5 974 103
	8 738 800 \$	7 958 061 \$

VOIR LES NOTES COMPLÉMENTAIRES.

APPROUVÉ AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :



, ADMINISTRATEUR

Nicholas Le Pan, PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



, ADMINISTRATEUR

Kenneth Crump

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Exercice clos le 31 décembre			2013	2012
	Investi en immobilisations corporelles	Non affecté	Total	Total
Actif net au début de l'exercice	871 253 \$	5 102 850 \$	5 974 103 \$	4 985 396 \$
Excédent des produits sur les charges	—	217 619	217 619	988 707
Acquisition d'immobilisations corporelles	988 189	(988 189)	—	—
Amortissement des immobilisations corporelles	(357 826)	357 826	—	—
Actif net à la fin de l'exercice	1 501 616 \$	4 690 106 \$	6 191 722 \$	5 974 103 \$

VOIR LES NOTES COMPLÉMENTAIRES.

ÉTAT DES RÉSULTATS

Exercice clos le 31 décembre		2013	2012
PRODUITS			
Frais et cotisations		16 778 006 \$	15 948 372 \$
Produits financiers		79 306	76 246
		16 857 312 \$	16 024 618 \$
CHARGES			
Charges de personnel		11 861 670	10 603 442
Rémunération et dépenses des administrateurs		946 639	862 674
Frais de déplacement		924 284	850 962
Frais d'occupation		731 244	493 018
Frais d'administration et frais généraux		575 213	517 108
Services professionnels		345 676	240 446
Activités de sensibilisation		307 772	326 783
Services juridiques		220 619	163 742
Formation continue		209 994	364 034
Assurances		158 756	158 756
Amortissement des immobilisations corporelles		357 826	454 946
		16 639 693	15 035 911
Excédent des produits sur les charges pour l'exercice		217 619 \$	988 707 \$

VOIR LES NOTES COMPLÉMENTAIRES.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice clos le 31 décembre

2013

2012

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Excédent des produits sur les charges pour l'exercice	217 619 \$	988 707 \$
Ajouter (déduire) les éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	357 826	454 946
Amortissement des incitatifs à la location	61 259	(73 842)
Incitatifs à la location en espèces	271 937	—
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement (note 7)	272 247	(59 508)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	1 180 888	1 310 303

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Acquisition de placements à court terme	(13 000 000)	(12 800 000)
Remboursement de placements à court terme	12 600 000	12 900 000
Acquisition de placements à long terme	—	(1 000 000)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(988 189)	(603 649)
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement (note 7)	—	251 538
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(1 388 189)	(1 252 111)
Trésorerie et équivalents de trésorerie générés (utilisés) au cours de l'exercice	(207 301)	58 192
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	401 541	343 349
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	194 240 \$	401 541 \$

VOIR LES NOTES COMPLÉMENTAIRES.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2013 ET 31 DÉCEMBRE 2012

1. L'organisme

Le Conseil canadien sur la reddition de comptes | Canadian Public Accountability Board (CCRC) est une organisation sans capital-actions constituée sous le régime de la *Loi sur les corporations canadiennes*. En tant qu'organisation à but non lucratif, le CCRC est exempté d'impôt au Canada, en vertu de l'alinéa 149(1)(L) de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*.

La mission du CCRC est de contribuer à la confiance du public à l'égard de l'intégrité de l'information financière des émetteurs assujettis au Canada, par une réglementation efficace et par la promotion d'audits indépendants de qualité. Le CCRC s'acquitte de sa mission principalement en établissant les exigences de participation des cabinets comptables assurant l'audit d'émetteurs assujettis au Canada et en mettant en œuvre un système efficace d'inspection de la qualité auprès des cabinets d'audit participants.

2. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables du Canada pour les organismes sans but lucratif. Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les certificats de placement garanti dont l'échéance ne dépasse pas 90 jours, et dont le risque de changement de valeur est négligeable.

Comptabilisation des produits

Le CCRC perçoit deux types de frais auprès des cabinets comptables : des frais afférents à l'avis d'intention de participer exigés au moment d'une demande initiale de participation au programme, et une cotisation annuelle versée par les cabinets d'audit participants. Ces frais et cotisations servent à recouvrer les coûts engagés par le CCRC et à constituer un fonds de roulement pour parer aux éventualités.

Les frais afférents à l'avis d'intention de participer sont déterminés pour chaque cabinet selon le nombre de ses clients qui sont des émetteurs assujettis au moment de la demande. Ces frais sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle le cabinet est inscrit et les frais sont payés.

Le montant de la cotisation annuelle est actuellement établi à partir des honoraires d'audit versés à un cabinet d'audit participant par ses clients qui sont des émetteurs assujettis. Les cotisations sont facturées annuellement et comptabilisées comme produits pour l'exercice concerné. Pour 2013, le montant des cotisations a été établi à 2,0 % des honoraires d'audit versés à chaque cabinet d'audit participant par ses clients qui sont des émetteurs assujettis, sous réserve d'un minimum de 1 000 \$. Pour les cabinets de certains pays étrangers, un taux de 0,2 % s'applique.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire et réparti sur la durée de vie utile des actifs, à partir de leur mise en service.

Les durées de vie utile sont estimées comme suit :

<i>Équipement et mobilier de bureau</i>	<i>3 à 10 ans</i>
<i>Réseaux et infrastructure informatiques</i>	<i>4 à 5 ans</i>
<i>Logiciels</i>	<i>3 ans</i>
<i>Équipement informatique</i>	<i>2 ans</i>
<i>Améliorations locatives</i>	<i>Étalées sur la durée du bail</i>

Placements

Les placements, acquis essentiellement en vue d'être réalisés à court terme, sont comptabilisés à leur juste valeur estimative. Les gains et les pertes, réalisés ou non réalisés, sont comptabilisés comme produits financiers au moment où ils surviennent. Les coûts de transaction sont comptabilisés en charges au moment où ils sont engagés.

Contrats de location

Tous les contrats de location conclus par le CCRC sont des contrats de location-exploitation. Les incitatifs à la location reçus à la conclusion d'un contrat de location sont reportés et comptabilisés selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

3. Instruments financiers et risques

Les actifs financiers du CCRC sont constitués de trésorerie et de certificats de placement garanti (CPG) à taux fixe émis par de grandes banques à charte canadiennes. Le coût de ces CPG additionné aux produits d'intérêts courus correspond approximativement à la juste valeur de ces instruments. D'autres actifs et passifs financiers sont inscrits au coût, ce qui correspond approximativement à leur juste valeur compte tenu de leur échéance à court terme.

La direction estime que le CCRC n'est exposé à aucun risque important de taux d'intérêt, de change ou de crédit.

4. Placements

Les placements sont constitués de CPG à taux fixe dont l'échéance est de plus de 90 jours. Les CPG dont l'échéance est de 12 mois ou moins à partir de la date de clôture de l'exercice sont classés à court terme.

	2013	2012
CPG – À court terme	6 700 000 \$	5 300 000 \$
CPG – À long terme	—	1 000 000
	6 700 000	6 300 000
Intérêts courus	54 151	28 781
	6 754 151 \$	6 328 781 \$

Les taux d'intérêt des CPG varient de 1,00 % à 2,01 % (de 1,00 % à 2,01 % en 2012).

Les produits d'intérêts courus sont inclus dans les créances.

5. Immobilisations corporelles

Le tableau suivant présente les immobilisations corporelles, qui sont comptabilisées au coût :

	Coût	Amortissement cumulé	Montant net en 2013	Montant net en 2012
Équipement et mobilier de bureau	680 487 \$	(522 053) \$	158 434 \$	117 769 \$
Réseaux et infrastructure informatiques	1 534 458	(1 105 834)	428 624	266 692
Logiciels	211 557	(168 764)	42 793	61 718
Équipement informatique	161 555	(131 125)	30 430	64 755
	2 588 057 \$	(1 927 776) \$	660 281	510 934
Améliorations locatives, montant net			841 335	360 319
			1 501 616 \$	871 253 \$

6. Facilité de crédit bancaire

Le CCRC dispose d'une facilité de crédit bancaire de 2 000 000 \$ portant intérêt au taux préférentiel. Les montants dus en vertu de la facilité de crédit sont payables sur demande. Le CCRC n'a donné aucun actif en garantie de la facilité de crédit, et aucuns frais ne sont engagés tant qu'aucun prélèvement n'est effectué. Aux 31 décembre 2013 et 2012, le montant dû en vertu de la facilité de crédit était de néant.

7. Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement

La variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement se détaille comme suit :

	2013	2012
Créances	(33 721) \$	22 093 \$
Taxes à la consommation à recevoir	86 366	(45 290)
Frais payés d'avance	(10 322)	(62 059)
Dettes fournisseurs et charges à payer	229 924	25 748
	272 247 \$	(59 508) \$

En 2012, les dettes fournisseurs et charges à payer ci-dessus n'incluent pas le montant de 251 538 \$ lié à l'acquisition d'immobilisations corporelles.

8. Engagements

Pour son siège social situé à Toronto, le CCRC a conclu un nouveau contrat de location d'une durée de onze ans et six mois, commençant en février 2013. Aucune obligation liée à la mise hors service d'immobilisations n'est liée au contrat de location. Le loyer annuel est d'environ 255 000 \$ pour la durée du bail. La portion des coûts d'exploitation de l'immeuble assumée par le CCRC est estimée à 287 000 \$ par année.

Le CCRC a également conclu de nouveaux baux pour la location de ses bureaux de Vancouver et de Montréal respectivement en avril et en novembre 2013. La durée du bail pour le bureau de Vancouver est de 45 mois, et le loyer annuel s'élève à environ 92 000 \$. La durée du bail pour le bureau de Montréal est de 72 mois, et le loyer annuel s'élève à environ 64 000 \$.

À PROPOS DU CCRC

Équipe de direction du CCRC

Brian A. Hunt

DIRECTEUR GÉNÉRAL

M. HUNT A PARTICIPÉ À LA CRÉATION DU CCRC ET IL EN EST UN ADMINISTRATEUR DEPUIS SA CONSTITUTION. AVANT D'OCCUPER SON POSTE ACTUEL AU SEIN DU CCRC, M. HUNT ÉTAIT PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL DE CPA ONTARIO.

Kenneth J.A. Vallilée

PREMIER VICE-PRÉSIDENT

AVANT DE SE JOINDRE AU CCRC, M. VALLILÉE A ÉTÉ PENDANT TROIS ANS PREMIER VICE-PRÉSIDENT DES FINANCES D'UNE IMPORTANTE BANQUE CANADIENNE. AUPARAVANT, IL A OCCUPÉ PENDANT DIX ANS LES FONCTIONS D'ASSOCIÉ ET DE DIRECTEUR DES NORMES COMPTABLES AU CANADA DANS UN CABINET COMPTABLE INTERNATIONAL.

Glenn Fagan

VICE-PRÉSIDENT

AVANT DE SE JOINDRE AU CCRC EN 2010, M. FAGAN A ÉTÉ PENDANT PRESQUE DOUZE ANS VICE-PRÉSIDENT OU CHEF DES FINANCES POUR PLUSIEURS SOCIÉTÉS OUVERTES ET FERMÉES DANS LE SECTEUR MANUFACTURIER ET LES SECTEURS DE LA CONSTRUCTION ET DES SERVICES. AUPARAVANT, M. FAGAN A ÉTÉ ASSOCIÉ DE CERTIFICATION AU SEIN DE L'ANCIEN CABINET PRICEWATERHOUSECOOPERS S.R.L./S.E.N.C.R.L.

Kam Grewal

VICE-PRÉSIDENT

AVANT DE SE JOINDRE AU CCRC, M. GREWAL ŒUVRAIT AU BUREAU NATIONAL DE PRICEWATERHOUSECOOPERS S.R.L./S.E.N.C.R.L., OÙ IL AGISSAIT COMME CONSEILLER SUR DES QUESTIONS RELATIVES À LA COMPTABILITÉ, À LA CERTIFICATION ET À L'INFORMATION FINANCIÈRE. SON EXPÉRIENCE COUVRE DIVERS SECTEURS D'ACTIVITÉ, DONT LES TECHNOLOGIES, LES COMMUNICATIONS ET LE SECTEUR MANUFACTURIER.

John Mastrella

DIRECTEUR PRINCIPAL DES RELATIONS INTERPROVINCIALES ET CHEF DES FINANCES

AVANT DE SE JOINDRE AU CCRC EN 2007, M. MASTRELLA A OCCUPÉ LES FONCTIONS DE CADRE SUPÉRIEUR EN FINANCES AU SEIN D'UN CERTAIN NOMBRE DE SOCIÉTÉS OUVERTES DANS LES SECTEURS DE LA DISTRIBUTION, DE L'IMMOBILIER, DE L'AÉROSPATIALE, DES TECHNOLOGIES ET DU TOURISME. AVANT D'OCCUPER CES FONCTIONS, M. MASTRELLA A FAIT CARRIÈRE CHEZ KPMG S.R.L./S.E.N.C.R.L.

Administrateurs

Nick Le Pan

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ANCIEN SURINTENDANT DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES, BUREAU DU SURINTENDANT DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES, OTTAWA (ONTARIO)

Ian Bourne²

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, BALLARD POWER INC. ET GROUPE SNC-LAVALIN; CHEF DE LA DIRECTION PAR INTÉRIM EN 2012, SNC-LAVALIN; ADMINISTRATEUR, RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA, CORPORATION WJAX ET CANADIAN OIL SANDS LIMITED; CHEF DE LA DIRECTION DES FINANCES À LA RETRAITE, TRANSALTA CORPORATION, CALGARY (ALBERTA)

Ken Crump¹

ANCIEN PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, COAST WHOLESALE APPLIANCES INCOME FUND; ANCIEN VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET PRÉSIDENT DU COMITÉ DES FINANCES ET DE L'AUDIT, BOARD OF COMMUNITY LIVING BRITISH COLUMBIA, CHEF DE LA DIRECTION DES FINANCES À LA RETRAITE, BC TELECOM, VANCOUVER (COLOMBIE-BRITANNIQUE)

Guy Fréchette¹

ADMINISTRATEUR DE SOCIÉTÉS; ANCIEN VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET MEMBRE DU COMITÉ DE DIRECTION, ERNST & YOUNG S.R.L./S.E.N.C.R.L. ET ANCIEN ASSOCIÉ DIRECTEUR POUR LA PROVINCE DE QUÉBEC, MONTRÉAL (QUÉBEC)

Bruce C. Jenkins¹

ANCIEN DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT, DELOITTE & TOUCHE (CANADA); ANCIEN MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, CPA CANADA; ANCIEN PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, CPA ONTARIO, TORONTO (ONTARIO)

Sheryl Kennedy¹

PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE, PROMONTORY FINANCIAL GROUP CANADA; ANCIENNE SOUS-GOUVERNEUR DE LA BANQUE DU CANADA, TORONTO (ONTARIO)

Gary Porter²

ANCIEN ADMINISTRATEUR ET PRÉSIDENT DU COMITÉ D'INVESTISSEMENT, CAISSE DE RETRAITE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO; ANCIEN VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, CGA CANADA; COFONDATEUR À LA RETRAITE DE PORTER HÉTU INTERNATIONAL, SIDNEY (COLOMBIE-BRITANNIQUE)

Jocelyn Proteau²

PRÉSIDENT DU CONSEIL DES FIDUCIAIRES DU FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER BTB; PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, QUINCAILLERIE RICHELIEU INC.; ADMINISTRATEUR, CO2 SOLUTIONS INC., FAMILIPRIX INC., HEC MONTRÉAL; ANCIEN PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, STANDARD LIFE DU CANADA, MONTRÉAL (QUÉBEC)

Alain Rhéaume²

FONDATEUR ET ASSOCIÉ DIRECTEUR, TRIO CAPITAL INC.; ANCIEN SOUS-MINISTRE DES FINANCES, QUÉBEC; ANCIEN PRÉSIDENT ET DIRECTEUR DE L'EXPLOITATION, MICROCELL TÉLÉCOMMUNICATIONS INC., LAC DELAGE (QUÉBEC)

Peter W. Roberts¹

ANCIEN VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL SUR LA SURVEILLANCE DES RISQUES ET LA GOUVERNANCE, CPA CANADA; ANCIEN CHEF DES FINANCES, SIERRA WIRELESS, INC.; ANCIEN PRÉSIDENT, CPA BC, NORTH VANCOUVER (COLOMBIE-BRITANNIQUE)

Benita M. Warmbold²

VICE-PRÉSIDENTE PRINCIPALE ET DIRECTRICE FINANCIÈRE, OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA; MEMBRE DU COMITÉ D'AUDIT ET DE GESTION DES RISQUES, UNIVERSITÉ QUEEN'S; ADMINISTRATRICE, CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA, TORONTO FINANCIAL SERVICES ALLIANCE; MEMBRE DU CONSEIL CONSULTATIF DE LA QUEEN'S SCHOOL OF BUSINESS, TORONTO, (ONTARIO)

Coordonnées

CONSEIL CANADIEN SUR LA REDDITION DE COMPTES
150, RUE YORK, BUREAU 900
TORONTO (ONTARIO) M5H 3S5
TÉL. : 416 913-8260 TÉLÉC. : 416 850-9235
WWW.CPAB-CCRC.CA

BUREAUX RÉGIONAUX

1155, BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE OUEST
BUREAU 2916, MONTRÉAL (QUÉBEC) H3B 2L3
TÉL. : 514 807-9267

400, RUE BURRARD, BUREAU 1980, VANCOUVER
(COLOMBIE-BRITANNIQUE) V6C 3A6
TÉL. : 604 630-8260

Auditeurs

Fuller Landau SENCRL

151, RUE BLOOR OUEST, 12^e ÉTAGE
TORONTO (ONTARIO) M5S 1S4

Conseillers juridiques

Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.

333, RUE BAY, BUREAU 2400, BAY ADELAIDE
CENTRE, C.P. 20, TORONTO (ONTARIO) M5H 2T6

1 MEMBRE DU COMITÉ D'AUDIT
2 MEMBRE DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA GOUVERNANCE
AFIN D'ÊTRE RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT, LE CCRC N'A PAS IMPRIMÉ CE RAPPORT ANNUEL SUR PAPIER POUR DISTRIBUTION GÉNÉRALE. LE RAPPORT PEUT ÊTRE CONSULTÉ À L'ADRESSE WWW.CPAB-CCRC.CA.